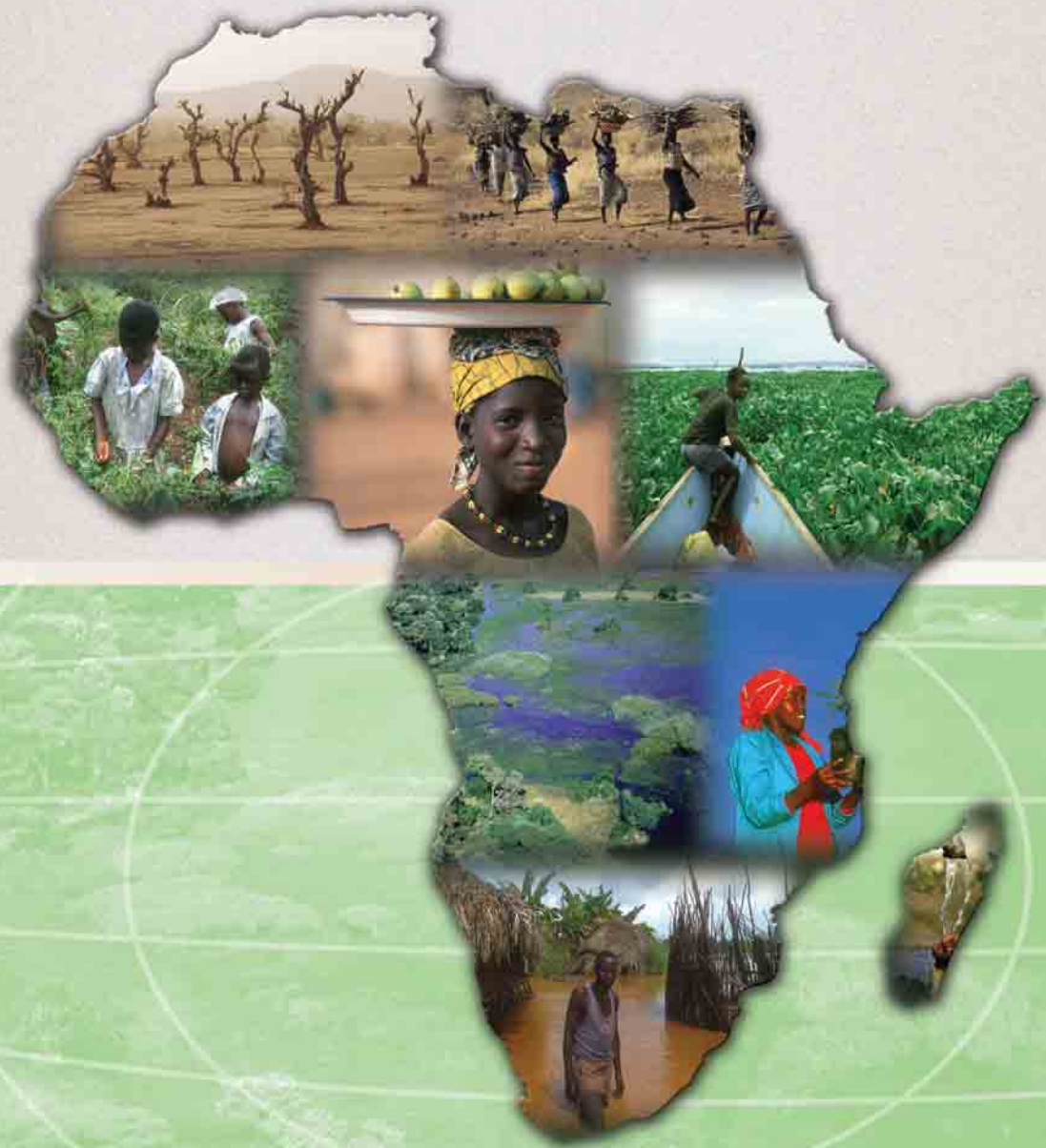


Développement d'un plan d'action sur l'environnement du NEPAD



Domaine d'intervention 2

Conservation des zones humides en Afrique

**DEVELOPPEMENT D'UN PLAN D'ACTION SUR
L'ENVIRONNEMENT DU NOUVEAU PARTENARIAT
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
(NEPAD)**

**DOMAINE D'INTERVENTION 2 :
CONSERVATION DES ZONES HUMIDES EN AFRIQUE**



Programmes des nations unies pour l'environnement
P.O. Box 30552 Nairobi, Kenya
Tel: +254 2 624165 Fax: +254 2 624041
Email: gefinfo@unep.org
www.environment-directory.org/nepad

PREFACE

Le Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) est une initiative historique visant la promotion du développement durable pour le bénéfice des générations présentes et futures. L'utilisation durable des ressources naturelles en Afrique ainsi que la protection de l'environnement représentent une composante importante de cette démarche.

A cette fin et suite à l'adoption du NEPAD, les ministères africains de l'environnement, sous la conduite de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE) se sont lancés dans la préparation d'un plan d'action environnemental pour la mise en oeuvre de l'Initiative Environnement du NEPAD suivant un large processus consultatif.

La CMAE a adopté lors de sa neuvième session un cadre de plan d'action et a décidé de convoquer neuf ateliers thématiques en vue de finaliser le plan d'action et identifier des projets éligibles.

Ainsi, les ateliers thématiques suivants du NEPAD se sont tenus: Désertification (19-20 janvier 2003, Algiers, Algérie); Plantes envahissantes (23-24 janvier 2003, Prétoria, Afrique du Sud); Pauvreté et Environnement (23-24 janvier 2003, Bamako, Mali); Consultation ONG (1 Février 2003, Nairobi, Kenya); Zones humides (10-11 Février, Nairobi, Kenya); Forêts (13-14 Février 2003, Yaoundé, Cameroun); Santé et Environnement (17-18 Février 2003, Dakar, Sénégal); Environnement côtier et marin (24-25 Février 2003, Abuja, Nigéria); Changements climatiques (26-27 Février 2003, Rabat, Maroc).

Les résultats de ces ateliers thématiques sont inclus dans les brochures respectives spécialement préparées à cet effet.

La CMAE a joué un premier rôle dans la préparation du plan d'action et continuera de jouer ce rôle au cours de la phase de mise en oeuvre de cette initiative unique.



Klaus Töpfer
Directeur Exécutif



S.E.M. Ruhakana Rugunda
Le Président de AMCEN

LE PROJET D'INITIATIVE ENVIRONNEMENT DU NEPAD

Le développement de l'initiative environnementale du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) constitue un processus consultatif conduit par des experts africains. Ce processus se comprend une méthodologie avancée pour l'identification des priorités en termes de causes de dégradation de l'environnement, ainsi que des interventions jugées efficaces, d'un point de vue environnemental, institutionnel et financier. De plus, le plan d'action traite des questions environnementales, techniques et socio-économiques et prend en compte les aspects transfrontaliers et transversaux. Il fournit aux partenaires régionaux et externes une occasion unique pour travailler ensemble avec les acteurs africains, sur des projets durables ayant un haut niveau d'appropriation nationale.

Le 26 juillet 2001, à l'issue du Sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine qui s'est tenu à Lusaka en Zambie, un projet PNUE/FEM de taille moyenne sur le Développement et la Mise en œuvre de l'initiative environnement du NEPAD d'un montant de US\$ 300 000 a été adopté. L'objectif principal de ce projet concerne l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de l'initiative environnementale du NEPAD. Le chapitre 8 du document du NEPAD intitulé « Initiative Environnementale » identifie les huit thèmes suivants : la lutte contre la désertification, la préservation des zones humides, les espèces envahissantes, la gestion des écosystèmes côtiers, le réchauffement de la planète, la préservation des zones trans-frontalières, la gestion de l'environnement, et le governance.

À cette fin, un Comité de Pilotage a été mis en place pour ce projet, comprenant les membres du Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) ainsi que les représentants des cinq pays initiateurs du NEPAD fondateurs. Sur invitation des gouvernements d'Afrique du Sud, de l'Algérie et du Sénégal, les réunions du Comité de Pilotage ont eu lieu respectivement à Pretoria (Afrique du Sud), le 17 janvier 2002, à Alger (Algérie), les 11-12 mars 2002 et, enfin, à Dakar (Sénégal), les 12 et 13 juin au niveau des experts et le 14 juin 2002 au niveau des ministres. Le projet de plan d'action de l'initiative environnementale du NEPAD a été puis en considéré ration par les ministres et a été soumis par les participants le 14 Juin 2002 au Président du Sénégal.

Le projet de plan d'action a été adopté par la 9^{ème} réunion de la CMAE qui s'est tenue à Kampala (Ouganda) du 1^{er} au 5 juillet 2002. Le Président de la CMAE ainsi que le Président du Sénégal, qui ont assisté à la réunion, ont été mandatés par les participants pour soumettre le projet de plan d'action au Sommet de l'Union Africaine, qui s'est tenu à Durban en Afrique du Sud du 8 au 11 juillet 2002. Les ministres ont également mandaté les membres du Comité de Pilotage du projet PNUE/FEM de finaliser le Plan d'Action afin de le soumettre à une réunion extraordinaire de la CMAE qui se tiendra en juin 2003 à Kampala. Il a été convenu que les pays membres du Comité de Pilotage joueront un rôle de premier plan en assurant la coordination des efforts visant la finalisation du Plan d'Action. Dans l'accomplissement de leurs responsabilités, ces pays devront travailler en étroite collaboration avec les institutions sous-régionales, régionales et internationales, ainsi que le FEM et les Secrétariats des conventions environnementales concernées afin de dresser un état des lieux et d'identifier les programmes, les initiatives et les activités en cours de. L'objectif est de recenser les lacunes et les insuffisances et de définir des priorités en matière de formulation et de développement de propositions de projets en précisant les délais, les objectifs, l'estimation des coûts ainsi que les mécanismes de suivi et d'évaluation.

Les ateliers thématiques suivants ont été organisés : la désertification (Algérie), la pauvreté et l'environnement (Mali), les espèces envahissantes (Afrique du Sud), les forêts (Cameroun),

l'environnement marin et côtier y compris l'eau douce (Nigéria), la santé et l'environnement (Sénégal), les changements climatiques (Maroc), et les zones humides et la réunion consultative avec les ONGs (Kenya). L'analyse, la description et la sélection des origines causes/sources des problèmes environnementaux et l'ampleur de leurs impacts ont amené à l'élaboration par les ateliers thématiques de plans d'actions concrets contenant des projets d'intervention spécifiques.

Outre les ateliers thématiques, la quatrième réunion du Comité de Pilotage du projet PNUE/FEM de taille moyenne pour le NEPAD s'est tenue du 23 au 25 avril 2002 à Maputo, Mozambique. Le projet du Plan d'Action pour l'initiative environnementale du NEPAD ont été présentés et revus par les ministres et experts, ainsi que 216 projets d'intervention identifiés, dans les domaines d'action prioritaires. Lors de cette réunion, les documents thématiques ont aussi été mis à la disposition des participants. Le Plan d'Action a été approuvé et présenté à la session spéciale de la CMAE. Une réunion de bailleurs de fonds sera organisée en décembre 2003 en vue d'assurer la continuation de l'appui bilatéral/multilatéral sur les plans financier et institutionnel en faveur des projets spécifiques.

SECTION 1 :
RAPPORT DE L'ATELIER THEMATIQUE SUR LES
ZONES HUMIDES CHARGE DE LA MISE AU POINT
DEFINITIVE DE L'INITIATIVE SUR
L'ENVIRONNEMENT DU NOUVEAU PARTENARIAT
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
(NEPAD)

Nairobi, Kenya 10-11 février 2003



1.1 Introduction

D'après le programme de travail adopté par le Comité directeur du projet, l'atelier thématique sur les terres humides chargé de la mise au point définitive du Plan d'action pour l'Initiative sur l'environnement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique s'est tenu à Nairobi, Kenya, les 10 et 11 février 2003.

La réunion a été saisie des documents suivants: le cadre d'un Plan d'action pour l'Initiative sur l'environnement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique adopté par la neuvième réunion de la CMAE, un projet de plan d'action pour l'aménagement des zones humides d'Afrique, le rapport d'un atelier organisé par le Bureau de la Convention de Ramsar et par le PNUE avant la huitième Conférence des Parties à ladite Convention, Valence, Espagne, le 17 novembre 2002.

Les participants suivants ont assisté à la réunion: Abdoulaye Ndiaye (Bureau régional pour l'Afrique, Wetlands International, Sénégal), Abou Bamba (NESDA), Anada Tiega (Bureau de la Convention de Ramsar), Anderson Koyo (Kenya Wildlife Service), Chris Gordon (Centre pour les terres humides africaines, Ghana), Daniel Jamu (Centre mondial de la pêche), Davy Siame (Ministère zambien du tourisme, de l'environnement et des ressources naturelles), S.E. M. le Ministre Imeh Okopido (Ministère fédéral nigérian de l'environnement), Kelly West (Bureau régional de l'Afrique orientale, UICN), Maina Karaba (Secrétariat de IGAD), Manikchand Puttoo (Ministère mauricien de l'agriculture, de la technologie alimentaire et des ressources naturelles), Namory Keita (Direction Nationale des Eaux et Forêts, Guinée Conakry), Paul Mafabi (Ministère ougandais de l'eau, des terres et de l'environnement), Tabeth Matiza-Chiuta (Bureau pour l'Afrique australe, UICN, Zimbabwe), M. le Prof. Yaa Ntiamoa-Baidu (WWF), Rashid Oyewole (Ministère fédéral nigérian des ressources hydriques). La liste complète figure à l'annexe 1.

1.2 Ouverture de la réunion

M. Ahmed Djoghlaif, Directeur de la Division du FEM du PNUE a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les participants et en les remerciant à l'avance de leurs contributions. Il a remercié également S.E. M. le Ministre Imeh Okopido d'honorer la réunion de sa présence et du rôle déterminant qu'il joue dans le développement de l'Initiative du NEPAD sur l'environnement en général et dans les activités de la Phase II en particulier. Il a présenté M. Sekou Toure, Directeur du Bureau régional pour l'Afrique dont le rôle dans le soutien qu'il apporte aux activités du NEPAD est prépondérant.. De plus, M. Djoghlaif a brièvement décrit les ateliers thématiques qui sont organisés et font partie du programme d'action de l'Initiative du NEPAD sur l'environnement et le rôle des participants à ce processus. Il a ajouté que les résultats du présent atelier seraient présentés lors de la réunion convoquée pour la mise au point du Plan d'action à adopter par la session spéciale de la CMEA qui se tiendra à Kampala, Ouganda, en juin 2003. Par la suite, le Plan d'action sera soumis, pour adoption, à la deuxième Assemblée des Chefs d'Etat de l'Union africaine à Maputo, en juillet 2003. A cet égard, M. Djoghlaif a souligné combien il est important de produire un plan d'action concret, étayé par des propositions de projets viables, pour l'aménagement durable des zones humides d'Afrique.

M. Sekou Toure a remercié le Président de la CMEA et le Directeur du PNUE, Klaus Topfer, et il a souligné leurs contributions personnelles à l'Initiative du NEPAD sur l'environnement. Il a également rappelé l'importance du Plan d'action pour le NEPAD et la CMEA puisqu'il s'agit de la première réalisation importante du secrétariat du NEPAD.

S.E. M. le Ministre Imeh Okopido, Ministre d'Etat pour l'environnement du Nigeria, a également prononcé un discours d'ouverture. Il a remercié les coordonnateurs de la réunions et les participants de l'atelier et rappelé combien il est important de tirer parti de l'engagement actuel des dirigeants africains pour alléger la pauvreté sur ce continent. Il a insisté sur l'engagement du Président du Nigeria, Olusegun Obasanjo et sur celui des Chefs d'Etat d'Algérie, d'Afrique du Sud, d'Egypte et du Sénégal dans le cadre de ce processus. Il a brièvement abordé l'importance du rôle des terres humides dans son pays et la nécessité d'adopter des pratiques globales et durables pour les gérer.

La réunion a désigné Mme Sheila Aggarwal-Khan et M. Anada Tiega, Coordinateur régional pour l'Afrique, Bureau de la Convention de Ramsar, en qualité de Président et de Co-président. M. Mohamed Sessay, Directeur de mission du FEM pour cette Initiative du NEPAD sur l'environnement, a invité les participants à faire preuve d'esprit novateur dans leur manière d'aborder le sujet et à saisir cette occasion pour veiller à ce que leurs compétences soient prises en compte dans l'élaboration du plan d'action et la conceptualisation des idées de projets. M. Tiega a ensuite présenté un exposé sur la stratégie et le plan d'action du NEPAD sur les zones humides.

Les participants ont adopté l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour de l'atelier: Groupe de travail thematique sur les terres humides

Lundi 10 février, 2003

9 heures-10 heures	Exposé sur la stratégie et le plan d'action du NEPAD concernant les zones humides (M.. Anada Tiega)
10 heures-11 heures	Examen final de la stratégie et du plan d'action révisés sur l'aménagement des zones humides d'Afrique
11 heures-11 h 15	Pause café
11 h 15-13 heures	Discussion sur les domaines éventuels d'intervention des projets et décision sur les groupes de travail
13 heures-14 heures	Pause déjeuner
14 heures-18 heures	Subdivision en groupes de travail pour déterminer les domaines d'intervention des projets (avec une pause thé/café à 16 heures)

Mardi, 11 février 2003

9 heures-11 heures	Discussion en plénière pour présenter les propositions sur les interventions des projets
11 heures-11 h 15	Pause café
11 h 15-13 heures	Subdivision en groupes de travail pour réviser les propositions en tenant compte des commentaires de la plénière
13 heures-14 heures	Pause déjeuner
14 heures-15 heures	Discussion en plénière sur les propositions révisées
15 heures-16 heures	Discussion en plénière sur le plan de financement afin d'obtenir les fonds nécessaires à la mise en oeuvre du plan d'action. Les discussions porteront sur <i>les partenaires éventuels, leurs responsabilités et sur un plan de mise en oeuvre.</i>
16 heures-16 h 15	Pause thé/café
16 h 15-18 heures	Discussion en plénière sur les rôles et les responsabilités pour assurer le suivi du plan d'action et le financement et la mise en oeuvre des projets

1.3 Examen final de la stratégie et du plan d'action pour l'aménagement des zones humides d'afrique

Sous ce point de l'ordre du jour, les participants ont examiné le projet de Plan d'action sur l'aménagement des zones humides d'Afrique afin d'identifier les principales lacunes et d'orienter la stratégie de manière à utiliser pleinement les programmes existants. Un certain nombre des commentaires présentés ont été repris dans le plan d'action (voir Annexe 2 du plan d'action final révisé). La structure du document a fait l'objet d'un consensus général et les participants ont convenu que les principaux éléments figuraient bien dans la stratégie. La discussion a débuté par un consensus sur l'opportunité d'une déclaration relative à la gestion des terres humides qui trouverait sa place dans une *Perspective africaine sur les zones humides*. La nécessité de fonder ce plan d'action sur d'autres programmes existants tels que celui de la Convention de Ramsar, celui de la Conférence ministérielle africaine sur l'eau et autres a également été mise en avant tout comme l'ont été les objectifs définis à ce jour, par exemple ceux du Millénaire pour le développement.

Les principaux défis constituent une section prévue dans le plan d'action et les participants se sont généralement accordés à reconnaître qu'il est impossible de traiter effectivement tout le problème de la pauvreté si le lien existant entre les terres humides, l'eau et ses fonctions et services au public et notamment au niveau des ressources locales n'est pas bien compris car, sans cela, la gestion de l'eau et des terres humides qui y sont associées ne sera pas un des éléments des programmes d'allègement de la pauvreté et, de ce fait, ces programmes risquent fort de ne pas atteindre les objectifs prévus.

Une question importante soulevée à plusieurs reprises a été l'importance des terres humides dans la gestion de l'eau et les questions de développement connexes. La réunion a donc insisté sur le fait qu'il est nécessaire de veiller à ce qu'il y ait une synergie entre les principes qui sous-tendent le plan d'action du NEPAD sur les zones humides et ceux relatifs à l'eau et à l'assainissement qui peuvent ne pas intégrer les questions d'aménagement des terres humides dans leurs plans de gestion. Dans ce contexte, la réunion a également souligné la nécessité de veiller à ce que AMCoW intègre les questions de conservation des terres humides dans ses forums.

Les principales questions soulevées à propos des «principes directeurs» relatifs aux mesures à prendre au sujet des terres humides au titre du présent plan étaient les suivantes :

- énoncer clairement que la réduction de la pauvreté est le principal objectif de la gestion ;
- reconnaître l'importance des terres humides comme sources de revenus pour les populations en Afrique;
- définir clairement le rôle des autorités responsables des bassins dans la coopération régionale et sous-régionale en raison du caractère trans-frontière de l'eau et de sa relation étroite avec les terres humides;
- traiter les questions d'équité et de genre;
- inclure le développement des partenariats entre secteur public et secteur privé;
- rappeler clairement la nécessité de procéder à des évaluations d'impact sur l'environnement qui devraient comprendre également des audits environnementaux, notamment dans les cas de projets préexistants ayant une incidence sur les terres humides. A l'heure actuelle, ces évaluations ont tendance à être des documents techniques encombrants et rarement lus et ils devraient être traduits en documents simples, utilisables par toutes les parties concernées;
- reconnaître la nécessité d'une plus grande sensibilisation, d'une meilleure formation et du partage des ressources et des compétences.

La réunion, suite à ses discussions, a convenu que le présent plan d'action et les autres plans du NEPAD sur l'eau et sur les espèces envahissantes ne peuvent être traités indépendamment les uns des autres étant donné la relation claire qui existe entre les terres humides et l'eau et les terres humides et les espèces envahissantes. En ce qui concerne *le programme et les politiques prioritaires*, au titre du plan d'action du NEPAD sur les zones humides, la réunion a décidé de réorganiser les priorités conformément au reste du plan d'action. Elle a mis en exergue l'importance de l'appréciation des fonctions et des services des terres humides qui, à son avis, méritent une attention particulière et elle a accepté les autres projets de chapitres du plan d'action avec quelques modifications. Au cours de la discussion, la nécessité de faire intervenir des institutions qui s'occupent de la gestion et de l'utilisation de l'eau a été soulignée car il est impossible d'administrer efficacement les terres humides sans tenir compte des décisions et des mesures prises par les responsables du secteur de l'eau. Ainsi, les autorités responsables des bassins fluviaux et des lacs devraient être des acteurs importants dans la mise en oeuvre du plan d'action du NEPAD sur les zones humides.

Les questions suivantes devraient avoir priorité au titre du plan d'action :

- problème du ruissellement des eaux urbaines et de son fort impact négatif sur les systèmes d'adduction d'eau. Il conviendrait de quantifier la valeur des terres humides du point de vue de l'approvisionnement en eau et de développer des indicateurs de qualité de l'eau appropriés afin de déterminer les niveaux nécessaires pour préserver l'écosystème;
- démonstration des meilleures pratiques ayant pour résultat un allègement de la pauvreté;
- gestion des conflits dans le contexte de l'aménagement des zones humides;
- gestion des terres côtières humides, notamment pour les petits Etats insulaires en développement; et
- nécessité de disposer des moyens et de la capacité nécessaires pour gérer l'information et d'harmoniser les protocoles de mesure et les méthodes de communication afin de faciliter la gestion efficace des terres humides dans les sous-régions d'Afrique.

La réunion a également examiné la question des terres humides trans-frontières par rapport aux terres humides nationales et elle a décidé que la gestion des premières peut être extrêmement difficile. Le présent plan d'action insistera donc, aux premiers stades de sa mise en oeuvre, sur la gestion des terres humides d'importance nationale. Le partage des expériences entre les pays sera, au niveau régional, l'élément qui reliera entre elles les mesures prises par les pays..

1.4 Interventions dans le cadre des projets proposés

Sous ce point de l'ordre du jour, le groupe a identifié trois domaines principaux dans lesquels devraient s'inscrire les priorités des projets et les groupes de travail correspondants, soit:

- (i) Constitution de capacités en Afrique pour l'aménagement des zones humides et renforcement de la base d'informations, de l'éducation et de la sensibilisation du public;
- (ii) Remise en état et régénération des zones humides; et
- (iii) Appui aux pays africains pour leur permettre, d'une part, d'examiner, de formuler et de mettre en oeuvre des politiques et des stratégies appropriées afin d'assurer l'aménagement efficace des zones humides et, d'autre part, d'harmoniser leurs politiques en vue de garantir la gestion efficace des zones humides qu'ils partagent.

Les trois groupes de travail devaient examiner et convenir des grandes lignes des interventions proposées conformément aux fiches techniques des projets en se fondant sur leurs compétences en matière de terres humides et sur l'expérience acquise dans la région.

Les groupes et les tâches ont été répartis comme suit :

Groupe de travail 1 :

(Abou Bamba, Abdoulaye Ndiaye, Chris Gordon, Namory Keita, Davy Siame)

- 1) Constitution de capacités en Afrique pour l'aménagement des zones humides en mettant l'accent sur:
 - l'estimation économique des zones humides;
 - la planification de la gestion;
 - l'évaluation de la qualité de l'eau;
 - l'inventaire des terres humides;
 - l'évaluation et le contrôle des terres humides.

- 2) Renforcement de la base d'informations et des possibilités de tirer des enseignements pour l'aménagement des zones humides d'Afrique
 - création de réseaux
 - échanges de visites/détachements
 - préparation de documents et diffusion des enseignements/études de cas
 - production de matériel approprié
- 3) Appui pour la ratification de la Convention de Ramsar
- 4) Communication, éducation et sensibilisation du public (mise au point de programmes, journaux, bulletins, etc.)

Groupe de travail 2 :

(Sarah Humphrey, Anderson Koyo, Daniel Jamu, Yaa Nitiama-Baidu, Rashid Oyewole, Kelly West)

- 1) Remise en état et régénération
 - 3 projets pilotes de démonstration
 - renforcement des capacités pour la remise en état et la régénération des terres humides
- 2) Aménagement des zones côtières et des bassins fluviaux
- 3) Gestion intégrée des principaux écosystèmes des zones humides dans au moins 6 grands bassins fluviaux d'Afrique
- 4) Terres humides et sources de revenus de la collectivité: démonstration des meilleures pratiques dans l'aménagement durable des terres humides pour améliorer les sources de revenus des collectivités vivant dans des zones humides sélectionnées et à proximité.

Groupe de travail 3 :

(Maina Karaba, Paul Mafabi, Tabeth Matiza-Chiuta, Manikchand Puttoo, Anada Tiega)

- 1) Appui aux pays africains pour leur permettre, d'une part, d'examiner, de formuler et de mettre en oeuvre des politiques et des stratégies appropriées afin d'assurer l'aménagement efficace des zones humides et, d'autre part, d'harmoniser leurs politiques en vue de garantir la gestion efficace des zones humides qu'ils partagent
- 5) Appréciation économique des terres humides d'Afrique pour démontrer dans quelle mesure elles contribuent aux programmes économiques nationaux et fournir des informations pour permettre la prise de décisions et l'élaboration de politiques en matière de développement
- 6) Appui aux pays africains pour les aider à inventorier leurs zones humides, (pour donner des informations sur la conservation des terres humides et sur les programmes de développement)
- 7) Constitution de capacités en Afrique pour contrôler et détecter les changements intervenus dans les fonctions et valeurs des zones humides importantes (avec des systèmes et des ressources appropriées pour assurer une surveillance à long terme)

1.5 Présentation de propositions de projets

L'après-midi du deuxième jour, les participants se sont à nouveau réunis en plénière pour présenter et examiner les propositions de projets.

Propositions de projets présentées par le Groupe de travail 1 :

- a. Renforcement des capacités pour l'évaluation, la planification, la gestion et le contrôle des terres humides en Afrique

- b. Renforcement de la base d'informations et des possibilités d'échange d'expériences pour la gestion des terres humides en Afrique
- c. Communication, éducation et sensibilisation du public sur les zones humides en Afrique

Propositions de projets présentées par le Groupe de travail 2 :

- a. Remise en état et régénération
- b. Gestion intégrée des principaux écosystèmes de zones humides dans les grands bassins fluviaux/de lacs en Afrique
- c. Terres humides et sources de revenus de la collectivité: démonstration des meilleures pratiques dans l'aménagement durable des terres humides pour améliorer les sources de revenus des collectivités vivant dans des zones humides sélectionnées et à proximité
- d. Appui pour l'aménagement durable des écosystèmes côtiers et estuariens

Propositions de projets présentées par le Groupe de travail 3 :

- a. Evaluation et contrôle des écosystèmes d'eau douce en Afrique
- b. Amélioration de la gouvernance et de la gestion de l'écosystème d'eau douce d'Afrique
- c. Appréciation des écosystèmes des zones humides d'Afrique pour le développement économique et la réduction de la pauvreté

Au cours des exposés, de nombreuses suggestions ont été faites pour améliorer et amender ces propositions. Le Président de chaque groupe de travail a été chargé de rester en liaison avec son groupe par courrier électronique pour peaufiner les propositions en tenant compte de la nécessité de se fonder sur les programmes et les institutions pertinents existant déjà. Le texte complet des propositions figure à Section 3.

1.6 Rôles et responsabilités pour le suivi du plan d'action, le financement et la mise en oeuvre des projets

Un délai fixé au 21 février 2003 a été donné à chacun des groupes de travail pour peaufiner ses propositions et les soumettre à la Division de la coordination PNUE-FEM. Il a été décidé que Chris Gordon intégrerait les commentaires dans le plan d'action et que le document serait ensuite communiqué aux participants pour qu'ils puissent présenter leurs derniers commentaires.

1.7 Clôture de la réunion

M. Ahmed Djoghlaif a remercié tous les participants de leurs contributions à cette réunion importante et les a encouragés à poursuivre leurs efforts. Il a également adressé ses remerciements à ses collaborateurs Mohamed Sessay, Clarice Wilson et Sheila Aggarwal-Khan.

Pour clore la réunion, S.E. M. le Ministre Okopido a déclaré que le moment était venu d'apporter des changements sur le continent. Il a souligné l'importance de cette réunion pour passer de la théorie à la pratique et il a remercié les participants des efforts qu'ils ont déployés. Il a souligné la nécessité d'établir une synergie entre le travail accompli et le futur atelier sur l'eau douce, les environnements côtiers et marins à Abuja, Nigeria, les 24 et 25 février 2003, auquel il a convié tous les participants. Il a rappelé la nécessité pour l'Afrique de mobiliser ses propres ressources et de continuer à rechercher des solutions au défi de la pauvreté au sein du continent lui-même. Enfin, il a remercié Ahmed Djoghlaif et tous les sponsors de la Phase II de l'Initiative du NEPAD sur l'environnement et assuré les participants que leurs travaux de ces deux jours porteraient leurs fruits.

La réunion a été officiellement close à 17 h 15.

SECTION 2 : STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION POUR LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES HUMIDES D'AFRIQUE



Résumé

La présente Stratégie pour les zones humides et son Plan d'action constitue l'un des six volets de l'Initiative pour l'environnement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Elle est le résultat d'un processus consultatif lancé dès l'inauguration du NEPAD par les chefs d'État africains réunis à Abuja, au Nigéria, le 23 octobre 2001. L'opinion des acteurs intéressés par le processus d'élaboration de la Stratégie/Plan d'action a été activement recherchée, notamment lors d'une séance spéciale consacrée à l'élaboration d'un plan d'action du NEPAD pour les zones humides, à l'occasion de la 8^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar, à Valence, en novembre 2002 ainsi qu'à l'occasion de la réunion d'un Groupe d'experts thématique sur les zones humides, à Nairobi, en février 2002. En outre, une consultation des Organisations non gouvernementales (ONG), en février 2002, a également permis aux ONG de faire part de leur avis et leur réflexion sur l'élaboration du Plan d'action.

Le volet « Protection des zones humides » de l'Initiative du NEPAD pour l'environnement a pour but de renforcer la contribution des zones humides au développement économique et social de l'Afrique. En 2002, la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar (COP8) a approuvé le plan d'action cadre du NEPAD sur les zones humides. Le NEPAD a un certain nombre d'objectifs concernant l'eau qui pour que le succès soit global, devraient être compatibles avec la Stratégie et Plan d'action du NEPAD pour les zones humides. Celle-ci pourrait compléter les objectifs d'autres composantes du NEPAD telles que l'eau et l'assainissement, plusieurs d'entre eux n'ayant pas inscrit dans leurs plans l'importance des fonctions et valeurs des zones humides, notamment pour l'approvisionnement en eau et l'auto-épuration.

La Stratégie et Plan d'action du NEPAD pour les zones humides s'appuie sur le principe selon lequel le succès de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides sera le garant d'un bon approvisionnement en eau salubre, facilitera l'assainissement, réduira la pauvreté et permettra d'atteindre les objectifs à long terme des plans de sécurité alimentaire. Elle a pour objectif principal de «promouvoir l'avènement d'un environnement sain et productif dans lequel les zones humides et les bassins versants du continent pourront répondre aux besoins fondamentaux des peuples d'Afrique en eau salubre, assainissement adéquat, sécurité alimentaire et développement économique». En conséquence, la Stratégie a pour but de maintenir et/ou d'améliorer l'intégrité écologique des écosystèmes de zones humides indispensable à la meilleure utilisation des zones humides.

Le document est ordonné de manière à présenter une vue d'ensemble de l'état actuel des zones humides d'Afrique, de leurs valeurs et de leurs fonctions. Il aborde ensuite les menaces qui font obstacle à la capacité des zones humides de fournir les services et fonctions dont les nations africaines dépendent tels que l'eau salubre, la sécurité alimentaire et le développement économique. Les domaines prioritaires dans lesquels il faudra prendre des mesures, dans le cadre de cette Stratégie, sont ensuite décrits et suivis par le Plan d'action lui-même. Ce dernier englobe une série d'actions, assorties d'objectifs précisés qui comprennent l'élaboration, le cas échéant, de plans nationaux pour les zones humides, la mise en œuvre d'études d'impacts pour des activités de développement qui pourraient porter préjudice aux zones humides, la mise en place de réseaux sous-régionaux pour les zones humides, l'élaboration d'inventaires nationaux ou d'évaluations nationales rapides des zones humides, la démonstration d'approches intégrées de la gestion des zones humides avec, notamment la démonstration de l'intérêt de gérer les zones humides pour leurs multiples fonctions. Le document aborde aussi la restauration et la remise en état des zones humides, la communication, l'éducation et la sensibilisation du public ainsi que le renforcement des capacités.

Des concepts de projets pouvant orienter la mise en œuvre du Plan d'action. En effet, il ne suffit pas de rédiger un plan et de l'approuver pour qu'il soit mis en œuvre. Les concepts de projets sont élaborés dans le cadre du processus participatif mentionné ci-dessus pour contribuer à faire passer le plan de la théorie à la pratique.

Introduction générale

Les critères de la Convention de Ramsar (voir encadré 1) ont été appliqués pour définir trois types principaux de zones humides en Afrique: les zones humides marines/côtières, continentales et artificielles. Les zones humides marines comprennent les littoraux ouverts qui ne sont pas sous l'influence de l'eau des cours d'eau et les systèmes lagunaires. Elles s'étendent aux eaux marines dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres. On trouve ces zones humides sur tout le pourtour africain, du littoral de la Gambie à l'ouest jusqu'à celui du Congo au centre et du Kenya à l'est, de la côte de la Tunisie au nord jusqu'à celle de l'Afrique du Sud, au sud.

Les zones humides continentales sont surtout des écosystèmes d'eau douce. On les trouve partout où l'eau souterraine, les sources de surface, les cours d'eau ou le ruissellement provoquent une saturation des sols et des inondations fréquentes ou créent des masses d'eau temporaires et/ou permanentes, notamment des rivières, des lacs, des deltas intérieurs, des tourbières, des marécages, des marais, des sources géothermiques, des oasis et des systèmes hydrologiques souterrains. Parmi les zones humides continentales ou intérieures d'Afrique les plus connues, il y a le delta intérieur du Niger au Mali, le Sudd du Nil, le lac Tchad, la plaine d'inondation de l'Okavango au Botswana et le lac Victoria. La Convention de Ramsar reconnaît quatre catégories de zones humides artificielles, créées pour l'aquaculture, l'agriculture, l'exploitation du sel, le stockage de l'eau ainsi qu'à des fins urbaines/industrielles. Le lac Volta au Ghana, le lac Kainji au Nigéria et la retenue du barrage d'Assouan, en Égypte, sont des zones humides artificielles.

Encadré 1. Définition Ramsar des zones humides

La Convention de Ramsar a adopté la définition officielle suivante des zones humides: «étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres.» En outre, l'article 2.1 de la Convention stipule que les zones humides:

peuvent «inclure des zones de rives ou de côtes adjacentes à la zone humide et des îles ou des étendues d'eau marine d'une profondeur supérieure à six mètres à marée basse, entourées par la zone humide ».

Conscient de l'immense valeur des zones humides pour l'Afrique, le NEPAD a fait de «Conserver les zones humides d'Afrique» l'un des principaux domaines d'activité de son Initiative pour l'environnement. Plusieurs des actions ou activités proposées dans ce domaine ont pour but d'améliorer la mise en œuvre des engagements de l'Afrique dans le contexte de la Convention de Ramsar sur les zones humides. Les activités comprendraient:

Intégrer l'utilisation durable et la conservation des zones humides dans les processus de planification africains et dans les stratégies et plans d'action pour l'environnement.
Établir des aires de conservation telles que des réserves naturelles, dans les zones humides
Encourager la recherche et l'échange de données sur les zones humides ainsi que sur leur flore et leur faune, leurs utilisations traditionnelles et leur gestion.

- a. Encourager l'échange d'informations et d'expériences en matière de gestion intégrée des zones humides.
- b. Renforcer les capacités nationales, sous-régionales et régionales en matière de gestion de l'information et des données.
- c. Renforcer les capacités nationales, sous-régionales et régionales en matière d'élaboration et de mise en œuvre de programmes/projets conjoints sur les plans de gestion intégrée transfrontière.
- d. Soutenir des évaluations scientifiques, sous-régionales et régionales de l'état des zones humides avec la participation de tous les acteurs concernés, y compris les organisations de la société civile.
- e. Constituer des réseaux régionaux de zones humides protégées représentatives.
- f. Renforcer l'éducation et la sensibilisation du public à l'importance écologique et socio-économique des zones humides.
- g. Promouvoir la mise en œuvre des meilleures pratiques de conservation des zones humides, en ciblant des écosystèmes uniques tels que les dambos et les mangroves.

PREMIÈRE PARTIE

ÉTAT DES ZONES HUMIDES D'AFRIQUE

2.1.1 Introduction

L'Afrique n'utilise que 4% environ de ses ressources d'eau douce renouvelables et pourtant l'eau est en train de devenir l'un des problèmes de ressources naturelles les plus épineux. Dans ses grands fleuves et bassins hydrographiques, l'Afrique possède d'abondantes ressources d'eau

douce. Elle a plus de 50 bassins hydrographiques internationaux importants, plus que tout autre continent, et possède le deuxième plus grand lac d'eau douce du monde, le lac Victoria. Le territoire de 14 pays africains est contenu, tout entier, dans des bassins hydrographiques internationaux. Le continent compte plus de 160 lacs de plus de 25 kilomètres carrés. La plupart sont situés autour de la région équatoriale et subhumide des hauts plateaux d'Afrique de l'Est, dans la Rift Valley. Il y a, en Afrique, 83 cours d'eau et bassins lacustres distribués comme suit: Afrique du Nord 11, Afrique de l'Ouest 29, Afrique centrale 8, Afrique de l'Est 20 et Afrique australe 15.

En Afrique, c'est l'agriculture, avec 88% de l'utilisation totale, qui consomme le plus d'eau. On estime que 40 à 60% de l'eau d'irrigation de la région se perd actuellement par percolation et évaporation. Les ressources d'eau souterraines sont également cruciales pour de nombreux pays d'Afrique mais le taux d'exploitation exerce des menaces croissantes. Le continent est une des deux régions du monde qui va au-devant de graves pénuries d'eau. Plus de 300 millions de personnes n'ont pas encore un accès décent à de l'eau salubre et la demande d'eau augmente rapidement avec la croissance démographique et le développement économique. On estime, que la part d'eau de l'Afrique par habitant aurait diminué de 50% depuis 1950. Actuellement, 14 pays connaissent un stress hydrique ou une pénurie d'eau et les pays d'Afrique du Nord sont, à cet égard, les plus mal lotis. Onze autre pays les rejoindront dans les 25 prochaines années, ce qui portera le nombre total à plus de la moitié des pays d'Afrique. On estime que d'ici 2025, plus de 230 millions de personnes (16% de la population africaine) vivront dans des pays frappés par des pénuries d'eau et plus de 460 millions (32% de la population africaine) vivront dans des pays qui connaîtront un stress hydrique. Comme mentionné plus haut, environ 50 fleuves d'Afrique sont partagés par deux pays au moins et l'accès à l'eau des cours d'eau partagés risque d'être source de tensions politiques si l'on n'y prend garde. À noter aussi que pour la première fois, les réfugiés environnementaux sont aujourd'hui plus nombreux que les réfugiés chassés par les conflits. En outre, la qualité de l'eau se dégrade de manière alarmante en raison de la pollution industrielle et de l'absence de traitement suffisant avec, pour corollaire, des problèmes de santé persistants. Il est clair que les problèmes de quantité et de qualité de l'eau sont les problèmes environnementaux les plus pressants pour l'Afrique.

En adoptant la Déclaration des ministres africains responsables des ressources d'eau, à l'occasion de la Conférence internationale sur l'eau douce qui a eu lieu à Bonn, Allemagne, en décembre 2001, les ministres africains ont voulu souligner que l'eau est la ressource naturelle clé de toute l'Afrique. Ils ont décidé de faire porter leurs efforts sur: la gouvernance du secteur de l'eau; le dialogue politique intergouvernemental sur la sécurité de l'eau; le financement de la mise en valeur du secteur de l'eau; le renforcement des capacités pour la gestion du secteur de l'eau; le transfert de technologies; la satisfaction des besoins des centres urbains d'Afrique; la fourniture garantie d'une alimentation en eau et de services sanitaires et d'hygiène adéquats; le renforcement du rôle des femmes dans la gestion des ressources d'eau et l'établissement de liens entre le milieu d'eau douce et le milieu côtier et marin.

La Déclaration ministérielle d'Abuja sur l'eau: une clé pour le développement durable de l'Afrique, adoptée en avril 2002, porte création de la Conférence ministérielle africaine sur l'eau (AMCOW) qui adoptera, à sa première session plénière, en 2003, un programme d'action régional africain sur l'eau douce. Elle a aussi décidé:

- d'élaborer un programme régional d'appui à la mise en œuvre pour renforcer les réformes en cours dans le secteur de l'eau en Afrique;
- de chercher un appui pour la création d'un Centre régional de collaboration pour les technologies de l'eau pour l'Afrique;
- d'élaborer une stratégie et un plan régionaux pour la mise en place de services techniques/

consultatifs concernant les instruments politiques, juridiques et autres, nécessaires à une gestion efficace des ressources d'eau douce en Afrique;

- de promouvoir des mesures qui donneront corps à la vision africaine de l'eau;
- de charger le Groupe d'étude africain sur l'eau existant de jouer le rôle de «veille régionale de l'eau» en fournissant des avis scientifiques, des informations et des avis experts, et en assurant une alerte rapide concernant les changements de la situation de l'eau en Afrique.

Les zones humides intérieures couvrent environ 1% de la superficie totale de l'Afrique et on en trouve dans tous les pays, formant une riche mosaïque d'écosystèmes divers. Les plus grandes zones humides sont: les marécages du fleuve Congo, le Sudd, sur le cours supérieur du Nil, le bassin du lac Victoria, le bassin du lac Tchad, le delta de l'Okavango, les marais de Bangweulu, le bassin du lac Tanganyika, le bassin du lac Malawi/Nyasa/Niassa et les plaines d'inondation et deltas des fleuves Niger et Zambèze.

Les zones humides procurent de nombreux biens et services. La plupart des zones humides côtières d'Afrique entretiennent des forêts de mangroves qui s'étendent du Sénégal à l'Angola sur la côte ouest de l'Afrique et de la Somalie à l'Afrique du Sud sur la côte est. Les zones humides favorisent aussi une production riche et diverse des pêcheries, notamment de crustacés, de poissons et de mollusques. Les pêcheries en estuaire et lagon, par exemple, contribuent aux économies nationales en donnant plus des trois quarts des débarquements de poissons d'Afrique. Les activités de pêche artisanale sont également une source majeure de revenu pour les communautés côtières et le poisson est une importante source de protéines pour de nombreuses populations africaines, en particulier les populations pauvres.

Malgré leur grande valeur et leur contribution aux moyens d'existence, les zones humides de l'Afrique sont menacées d'assèchement : les sécheresses provoquées par les changements climatiques induits par des causes naturelles et par l'homme, en sont la cause. Le phénomène El Niño et les épisodes de sécheresse prolongée dont le continent a souffert dans les années 1970, 1980 et 1990 sont les principales menaces naturelles tandis que parmi les menaces anthropiques on peut citer les mauvaises pratiques telles que la déforestation et l'utilisation inadéquate des terres qui entraînent la désertification, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, la surexploitation, la pollution par les déchets domestiques, industriels et agricoles, sans oublier les marées noires.

2.1.2 Panorama des zones humides africaines, par région

La Tunisie et la Zambie sont les deux seules Parties contractantes africaines à la Convention de Ramsar qui auraient un inventaire national de leurs zones humides même s'il manque encore un peu de travail pratique pour qu'il soit réellement complet. L'Afrique du Sud, le Kenya, le Nigéria et l'Ouganda entreprennent, actuellement leur inventaire national des zones humides et devraient avoir couvert leurs territoires respectifs dans les deux prochaines années. Quatorze autres Parties contractantes travaillent à des inventaires des zones humides et disposent, dans certains cas, d'inventaires partiels. Les paragraphes qui suivent offrent un panorama de la mise en œuvre de la Convention de Ramsar, pays par pays, dans les six blocs régionaux de l'Afrique : Afrique du Nord, de l'Ouest, de l'Est, centrale et australe, et petits États insulaires de la région africaine.

Afrique du Nord

En Afrique du Nord, les précipitations sont généralement faibles et très variables, oscillant entre un minimum de 18 mm/an en Égypte et un maximum d'environ 1600 mm/an dans les régions méridionales du Soudan. En général, 5,6% des précipitations seulement sont disponibles pour renouveler le débit des cours d'eau et pour recharger les aquifères souterrains peu profonds. Le reste disparaît essentiellement par évaporation, transpiration et percolation. L'eau disponible par habitant va de 26 m³/an en Égypte à 1058 m³/an au Maroc (PNUD et autres, 2000).

Les zones humides d'importance internationale (sites Ramsar) comme outil opérationnel pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides en Afrique du Nord			
Pays	Nombre de sites	Superficie totale (ha)	Inscription de nouveaux sites
Algérie	13	1 866 340	10 sites en cours et 30 autres prévus
Égypte	2	105 700	
Libye	2	À déterminer par un inventaire national des zones humides	
Maroc	4	14 350	Non précisé
Tunisie	1	12 600	10 sites prévus
			4 sites prévus
Total	22	1 998 990	54 sites supplémentaires avant la fin de 2005

Les eaux intérieures sont tributaires du drainage de la chaîne de l'Atlas et de rivières qui sont surtout intermittentes et se déversent soit sur le littoral, soit à l'intérieur dans des cuvettes de sel ou des dunes de sable. Au sud de l'Atlas, tous les cours d'eau se déversent dans des cuvettes de sel ou disparaissent dans le sable.

Oasis, oued, sebkha, foggara, chott et guelta sont des types particuliers de zones humides intérieures du désert du Sahara, dans cette sous-région.

Pour les zones humides d'Afrique du Nord, les principaux points de préoccupation sont les effets d'un tourisme et d'activités industrielles en expansion rapide le long du littoral, conjugués à une croissance démographique aussi rapide. Ces pressions commencent à avoir une incidence sur la qualité et la stabilité de l'environnement physique et biologique côtier. Les incidences potentielles des changements climatiques, en particulier la vulnérabilité des établissements côtiers et des habitats naturels à l'élévation du niveau des mers et à l'intrusion d'eau salée, suscitent aussi de graves préoccupations.

Afrique de l'Ouest

La sous-région possède une diversité de zones humides, notamment des cours d'eau, des lacs, des retenues de barrages, des marais et des zones humides côtières. Elle est drainée par trois systèmes hydrographiques majeurs. Le bassin du Niger, à lui seul, couvre 2 millions de km². Les autres bassins importants sont: le bassin du Sénégal partagé par quatre pays; le bassin de la Gambie partagé par trois pays; le bassin du Bandama en Côte d'Ivoire, le bassin de la Comoé partagé par quatre pays; et le bassin de la Volta partagé par six pays.

En Afrique de l'Ouest, les écosystèmes de zones humides et leurs ressources sont divers et comprennent des forêts de mangroves abondantes, des lagunes, d'autres ressources d'eau côtières et intérieures et des pêcheries généreuses. On estime que plus d'un demi-million de personnes en Mauritanie, en Guinée-Bissau et au Sénégal, dépendent directement des pêcheries qui leur assurent revenu et subsistance. Il y a environ 6,5 millions d'hectares de mangroves (surtout *Rhizophora* spp.) le long de la côte du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Nigéria qui servent d'habitat aux poissons, aux crustacés, aux mollusques et aux oiseaux d'eau.

Les zones humides d'importance internationale (sites Ramsar) comme outil opérationnel pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides en Afrique de l'Ouest

Pays	Nombre de sites	Superficie totale (ha)	Inscription de nouveaux sites
Bénin	2	139 100	1 site en cours et 3 autres prévus
Burkina Faso	3	299 200	
Côte d'Ivoire	1	19 400	4 sites prévus
Gambie	1	20 000	2 sites prévus
Ghana	6	178 410	2 sites prévus
Guinée	12	4 779 061	5 sites prévus
Guinée-Bissau	1	39 098	1 site en cours
Mali	3	162 000	4 sites prévus, y compris l'intégralité du delta intérieur du Niger
Mauritanie	3	1 231 100	3 sites
Niger	4	715 302	8 sites, y compris 6 en cours
Nigéria	1	58 100	14 sites
Sénégal	4	99 720	
Sierra Leone	1	295 720	5 sites
Togo	2	194 400	3 sites
Total	44	8 230 611	55 sites supplémentaires avant la fin de 2005

Six pays d'Afrique de l'Ouest devraient connaître des pénuries d'eau d'ici 2025 : le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, la Mauritanie, le Niger et le Nigéria. On prévoit que les changements climatiques entraîneront une réduction des précipitations et une évaporation accrue dans les régions septentrionales, accélérant le rythme de la désertification dans les pays du Sahel, tandis que dans la zone côtière, les précipitations pourraient être plus intenses et le ruissellement augmenter. Avec les taux élevés de déforestation et de dégradation du couvert végétal actuel, les incidences pourraient être sévères sur l'érosion des sols et la productivité agricole.

Afrique centrale

À l'exception des déserts du nord du Tchad et des secteurs sahéliens du nord du Cameroun et du centre du Tchad, la région d'Afrique centrale est richement dotée en ressources de zones humides. Le bassin du Congo est la région du continent qui reçoit la plus grande quantité de précipitations et l'on y trouve de vastes ressources de zones humides intérieures. Le bassin du lac Tchad est une dépression formant un lac d'eau douce (le bassin conventionnel) qui est partagé par le Cameroun (9%), le Niger (28%), le Nigéria (21%) et le Tchad (42%). Le lac Tchad est une importante source d'eau et d'activités économiques telles que l'agriculture et la pêche.

La sécheresse est une menace grave pour le nord du Cameroun et le Tchad. On sait que la superficie du lac a diminué considérablement depuis 30 ans en raison des basses précipitations persistantes dans le lac Tchad et alentour. Le lac occupe aujourd'hui 5% de sa superficie d'origine.

Afrique de l'Est

Globalement, l'Afrique de l'Est possède de bonnes ressources d'eau douce et donc de zones humides intérieures. Cette sous-région est drainée par une grande partie du Nil, l'ensemble du bassin du lac Victoria, le lac Turkana, le lac Natron, ainsi que des deltas et marais bien connus

Les zones humides d'importance internationale (sites Ramsar) comme outil opérationnel pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides en Afrique centrale			
Pays	Nombre de sites	Superficie totale (ha)	Inscription de nouveaux sites
Congo	1	438 960	5 sites prévus 3 sites en cours et 3 prévus
Gabon	3	1 080 000	
Rép. dém. Congo	2	866 000	
Tchad	2	1 843 168	
Total	8	4 228 128	11 sites supplémentaires avant la fin de 2005

tels que le delta de la Rufiji en Tanzanie et le Sudd au Soudan. Elle est également connue pour ses remarquables marécages à *Cyperus papyrus*.

Au total, la région dispose en moyenne de 187 km³/an de ressources d'eau douce renouvelables. C'est l'Ouganda qui est le mieux doté avec 39 km³/an (1791 m³/habitant/an) tandis que l'Érythrée est la moins favorisée avec 2,8 km³/an. Sur le littoral de l'Afrique de l'Est on trouve une grande diversité d'écosystèmes de zones humides – plaines d'inondation, marais d'eau douce et salés, forêts de mangroves et lagunes – qui entretiennent, eux-mêmes, un capital de ressources riches et diverses, notamment des poissons, des matériaux de construction, des sources d'énergie, des habitats pour la faune sauvage et qui sont propices au tourisme, aux activités industrielles et au transport.

Les zones humides d'importance internationale (sites Ramsar) comme outil opérationnel pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides en Afrique de l'Est		
Pays	Nombre de sites	Superficie totale (ha)
Kenya	4	90 969
Ouganda	1	12 600
Total	5	103 569

Les régions côtières d'Afrique de l'Est sont menacées par l'érosion et par la pollution des milieux côtiers et marins ainsi que par les pressions d'exploitation induites par une croissance démographique rapide et l'expansion de l'industrie du tourisme. L'élévation du niveau des mers et des températures, qui résulte des changements climatiques mondiaux, commence aussi à devenir préoccupante.

En outre, le déclin de la qualité de l'eau et en particulier l'infestation du lac Victoria par la jacinthe d'eau (*Eichornia crassipes*) sont, depuis quelques années, des sources d'inquiétude.

Afrique australe

À l'exception du Cuanza et du Cunene (Angola), tous les bassins hydrographiques principaux « débordent » des frontières nationales. Les plus importants sont: le bassin du Zambèze, le bassin de l'Okavango, le bassin du fleuve Orange, le bassin du Limpopo, le bassin du lac Malawi/Nyasa/Niassa, le bassin du lac Chiuta, le bassin du lac Chilwa, les réseaux de cuvettes de Namibie et un certain nombre de retenues artificielles.

Le littoral de l’Afrique australe, de l’Angola sur la côte ouest (atlantique) à la Tanzanie sur la côte est (océan Indien), est riche en poissons, fruits de mer, mangroves et gisement de minéraux.

Les zones humides d’importance internationale (sites Ramsar) comme outil opérationnel pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides en Afrique australe		
Pays	Nombre de sites	Superficie totale (ha) Inscription de nouveaux sites
Afrique du Sud	17	498 721
Botswana	1	6 864 000
Malawi	1	224 800
Namibie	4	629,600
Tanzanie	3	4 271 516
Zambie	2	333 000
Total	28	12 721 637
		15 sites supplémentaires avant la fin de 2005

Le principal problème, pour les pays d’Afrique australe, est l’appauvrissement des stocks de poissons à cause de pratiques de pêche non durables. À cela il faut ajouter une augmentation des cas de pollution par des activités terrestres et des marées noires et les effets potentiels de l’élévation du niveau des mers avec, notamment, l’inondation de grands centres de population côtiers qui aura des répercussions négatives sur les écosystèmes et l’infrastructure et provoquera le déplacement des populations. Sur un plan plus positif, il convient, toutefois, de noter que l’Afrique australe possède quelques zones humides clés et bien protégées telles que le Bien du patrimoine mondial des zones humides de St Lucia, une aire de conservation transnationale qui contient des zones humides importantes ainsi que la Réserve de biosphère de la côte ouest du Cap, qui sont aussi des sites Ramsar.

Les forêts de mangroves d’Afrique australe jouent le rôle d’important d’habitat et nurserie pour les crustacés et les poissons exploités par les pêcheurs artisanaux et commerciaux. On estime, par exemple, que la valeur des pêcheries à la crevette, sur le banc Sofala (Mozambique), atteint USD 50 à 60 millions par an, soit une part importante du revenu net du pays en devises étrangères. Les forêts de mangroves protègent aussi le littoral contre les ondes de tempêtes et d’autres influences hydrologiques telles que les marées de grande amplitude et les perturbations résultant des courants.

Les petits États insulaires d’Afrique

Les États insulaires d’Afrique, Madagascar, Maurice et les Comores, possèdent des zones humides – cours d’eau naturels et lacs artificiels – ainsi que des ressources d’eau souterraines considérables, même si toutes ces ressources n’ont pas encore été évaluées ou exploitées à fond. Sur toutes les îles de la sous-région, les zones humides sont aussi des habitats importants qui accueillent de très nombreux oiseaux d’eau nicheurs. À ce jour, Madagascar a inscrit deux zones humides sur la Liste des zones humides d’importance internationale de la Convention de Ramsar, tandis que Maurice et les Comores ont inscrit chacune un site Ramsar.

Les zones humides d'importance internationale (sites Ramsar) comme outil opérationnel pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides dans les États insulaires d'Afrique			
Pays	Nombre de sites	Superficie totale (ha)	Inscription de nouveaux sites
Comores	1	30	1 site
Madagascar	2	45 604	7 sites, y compris 1 en cours
Maurice	1	(inconnu)	
Total	4	45 634	8 sites supplémentaires avant la fin de 2005

Les zones humides des États insulaires subissent toutefois les fortes pressions du développement, en particulier dans les îles les plus petites où l'expansion du tourisme et la croissance démographique font grimper la demande de logement et les exigences de l'industrie. En outre, la pollution terrestre et marine qui va de pair avec l'augmentation rapide des populations côtières, le développement du tourisme et du transport maritime du pétrole, est une cause supplémentaire d'inquiétude pour l'état des milieux côtier et marin.

2.1.3 Valeurs des zones humides d'Afrique

Les zones humides contribuent à la subsistance en milieu rural dans une bonne partie du continent africain. Compte tenu de leurs fonctions et produits, ainsi que de la valeur accordée à la diversité biologique et aux qualités culturelles/patrimoniales, elles sont extrêmement importantes pour la société. Les zones humides remplissent, notamment, les fonctions suivantes :

maintien de la nappe phréatique : elles facilitent le mouvement de grands volumes d'eau dans les aquifères souterrains, ce qui permet de recharger la nappe phréatique;

prévention des inondations et de l'érosion : elles ralentissent le ruissellement de surface, empêchant le débordement des rivières en aval et les crues érosives; ensemble, les lacs d'eau douce d'Afrique ont un volume de 30 567 km³ et couvrent une superficie de 165 581 km². Ils ne sont pas seulement importants pour la régulation du débit de l'eau, la maîtrise des crues et le stockage de l'eau mais répondent aussi aux besoins de l'homme. Le lac Tanganyika, à lui seul, pourrait alimenter en eau 400 millions de personnes par une extraction annuelle de moins de 1% de son volume;

protection contre les tempêtes : des zones boisées telles que les mangroves servent de brise-vents et aident à atténuer les effets des ondes de tempête sur les littoraux. Les mangroves sont tout particulièrement importantes parce qu'elles protègent le littoral en modérant les effets des tempêtes et des vagues et parce qu'elles stabilisent le sable et les sols, recyclent les matières nutritives, absorbent et décomposent les déchets, fournissent un habitat aux espèces sauvages et maintiennent la biodiversité;

épuration de l'eau : elle retiennent les sédiments, les matières nutritives, les substances toxiques et autres polluants qui se trouvent dans le ruissellement de surface et aident ainsi à améliorer la qualité de l'eau et à empêcher la sédimentation des cours d'eau en aval;

stabilisation du microclimat : la végétation des zones humides peut aussi faire évaporer ou transpirer l'eau dans l'atmosphère, eau qui revient sous forme de pluie dans la région environnante et contribue au maintien de conditions climatiques stables;

habitat pour de grandes concentrations d'oiseaux, de mammifères, de reptiles, d'amphibiens, de poissons et d'espèces d'invertébrés;

fourniture de produits des mangroves et d'autres produits ligneux qui sont récoltés sous forme de bois de feu, bois d'œuvre et à des fins médicinales. Les riches forêts de mangroves sont aussi des lieux de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau. Le long de la côte du

Kenya et du sud de la Somalie, les mangroves entretiennent des pêcheries commerciales aux crabes, aux huîtres et aux mullets, ainsi qu'une pêche artisanale de ces espèces, parmi d'autres. Elles sont extrêmement importantes pour les économies locales et pour de nombreuses communautés humaines dont le poisson est la seule source de protéines animales;

les nattes, les paniers et le chaume pour les toits proviennent des herbes et des roseaux des zones humides de toute l'Afrique;

fourniture d'autres éléments qui ont une importance critique pour le maintien de toute forme de vie, tels que le pâturage pour le bétail, en particulier en saison sèche et les sources d'eau salubre fiables, pour la consommation humaine, l'agriculture et l'industrie.

Les écosystèmes aquatiques naturels et les biens qu'ils fournissent sont essentiels pour la subsistance en milieu rural dans une grande partie du continent africain, qu'ils soient utilisés directement ou indirectement. Les ressources de poissons des lacs et des cours d'eau d'Afrique sont particulièrement importantes comme sources d'alimentation et de revenu pour des millions de personnes. Les plus grandes plaines d'inondation, telles que le delta intérieur du Niger, le Sudd du Nil et le lac Tchad, fournissent chacune jusqu'à 100 000 tonnes de poissons par an dont le revenu annuel dépasse USD 20 à 25 millions. La production combinée de ces vastes systèmes de zones humides, des centaines de plaines d'inondation plus petites qui parsèment tout le continent et des grands fleuves tels que le Congo, est estimée actuellement à plus de 2 millions de tonnes par an. Les lacs et les retenues donnent 1,5 million de tonnes par an de plus. Le rendement le plus élevé est celui du lac Victoria.

Autre exemple de la grande valeur économique et sociale des écosystèmes d'eau douce d'Afrique: le delta intérieur du fleuve Niger (35 000 km²) qui est sans doute la deuxième plaine d'inondation d'Afrique par sa superficie, après le delta de l'Okavango au Botswana. Selon l'ampleur de la crue, 80 000 pêcheurs retirent 40 000 à 130 000 tonnes de poissons par an et assurent des emplois à 300 000 autres personnes actives dans le secteur des pêcheries qui correspond à plus de 4% du PNB. Chaque année, lorsque la crue s'est retirée, le delta intérieur accueille 5 millions de bovins et de petit bétail durant la saison sèche; cette production pastorale extensive constitue plus de 10% du PNB. Selon la FAO, la productivité du delta permet au Mali d'avoir une capacité de charge double de celle du Burkina Faso alors même que les deux pays ont une superficie semblable de terres arables (100 000 km²).

Les atouts naturels du littoral de l'Afrique de l'Est et de ses zones humides en font une destination touristique idéale. L'industrie touristique du Kenya est le deuxième producteur de devises étrangères du pays, contribuant à 19% du PNB (Banque mondiale, 2000). En outre, les pêcheries à plus grande échelle et les industries associées sont une source importante de devises étrangères et apportent une contribution non négligeable au PNB.

Malheureusement, la pauvreté abjecte qui frappe la plupart des pays africains relègue pour l'instant les questions relatives à la valeur des zones humides au domaine de la pure théorie.

2.1.4 Menaces sur les zones humides d'Afrique

Les principales menaces qui pèsent sur les zones humides d'Afrique sont intimement liées au peu d'eau douce disponible et à sa qualité insuffisante. Le manque d'eau est en effet le principal facteur contraignant pour le développement de l'Afrique car il entrave la production alimentaire et les activités industrielles et alourdit fortement le fardeau des maladies. Dans les pays en développement, près de 50% des écosystèmes de zones humides ont déjà disparu et les masses d'eau douce africaines sont plus dégradées que les habitats terrestres et marins. Tenir compte des liens entre les fonctions et valeurs des écosystèmes des zones humides, le développement et l'allègement de la pauvreté est un enjeu qui est resté ignoré dans les efforts d'allègement de la

pauvreté. Simultanément, une bonne partie de l'Afrique est soumise à des sécheresses et des inondations fréquentes dont l'intensité et les effets sont aggravés par la dégradation de l'environnement (déforestation en amont, érosion des sols) et par un développement mal conçu de l'infrastructure qui réduit la résilience et la stabilité des écosystèmes de zones humides. Les effets sont surtout ressentis par les pauvres qui résident sur des terres marginales et dépendent de l'agriculture pluviale.

L'Afrique a le plus fort taux de croissance démographique du monde et c'est aussi l'une des régions les plus vulnérables aux changements climatiques. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit que le ruissellement moyen et la disponibilité de l'eau diminueront dans les pays d'Afrique septentrionale et d'Afrique australe et que cela aura des incidences sur les écosystèmes d'eau douce et la progression de la désertification dans la zone sahélienne et en Afrique du Nord. En outre, une fréquence accrue des inondations et des sécheresses exercera un stress sur les systèmes d'eau douce et des pressions sur les réseaux d'adduction d'eau. En conséquence, 25 pays africains devraient connaître une pénurie d'eau ou un stress hydrique dans les 20 à 30 prochaines années.

Plusieurs pays, en particulier en Afrique du Nord, dans la corne de l'Afrique et dans le Sahel, connaissent une pluviosité à caractère extrêmement variable et imprévisible ainsi que de fréquentes sécheresses. Le réchauffement mondial et les changements climatiques régionaux exercent une autre menace éventuelle sur les ressources d'eau douce déjà rares de l'Afrique du Nord. Le bassin du Nil présente un indice d'efficacité d'écoulement faible et un indice d'assèchement élevé, ce qui le rend extrêmement sensible aux changements climatiques. Avec le réchauffement mondial, l'écoulement devrait diminuer même si les pluies augmentent, parce que le taux d'évaporation est extrêmement élevé. Les scénarios pour l'avenir prévoient entre 30% d'augmentation du débit des cours d'eau et 78% de diminution du débit des cours d'eau, ce qui constitue un défi majeur pour la coopération internationale en matière de gestion des ressources d'eau. L'Afrique du Nord est déjà fréquemment affectée par des cycles de sécheresse et d'inondation et, avec les changements climatiques, ces cycles devraient s'intensifier. Dans les terres arides qui dominent la majeure partie de la sous-région, la croissance démographique poussera la population vers les terres marginales qui sont extrêmement vulnérables à la désertification, exacerbant ainsi les effets des changements climatiques. La zone sahélienne, en particulier, a connu un déclin continu des pluies en comparaison avec les moyennes pré-1960 et le lac Tchad ne couvre plus que 5% de sa superficie d'il y a 35 ans (Système mondial d'observation de la terre de la NASA). Bien des menaces sont de nature transfrontière. Par exemple, la diminution de la quantité de neige que reçoit le mont Kilimandjaro a des incidences, en aval, sur les zones humides du fleuve Pangani de Tanzanie et des effets correspondants sur les communautés locales.

Dans de nombreuses régions d'Afrique, le développement urbain et industriel et le tourisme progressent à une cadence rapide, sans planification, protection ou mise en place d'infrastructures adéquates. En conséquence – et en conséquence de phénomènes qui se produisent dans l'arrière-pays tels que la déforestation et l'érosion des sols – l'érosion côtière est un souci croissant, en particulier en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et dans les îles de l'océan Indien occidental. L'élévation du niveau des mers résultant des changements climatiques est une menace réelle et sérieuse pour les îles de l'océan Indien occidental et pour les établissements côtiers bas, en particulier en Afrique du Nord, de l'Ouest et centrale. La pollution par les hydrocarbures est une grave menace et le volume élevé de transport pétrolier menace les côtes et les îles de l'Afrique orientale et australe tandis que les forages pétroliers et les activités de raffinage sont sources de problèmes le long des côtes de l'Afrique du Nord, de l'Ouest et centrale. La pollution industrielle et urbaine qui s'aggrave, la propagation d'espèces envahissantes, la salinisation et l'intrusion d'eau salée sont autant de facteurs qui entraînent une diminution tant de la qualité que de la

quantité des eaux de surface disponibles pour la population africaine, en particulier en région rurale. Les ressources d'eaux souterraines d'Afrique sont aussi surexploitées et l'on constate un abaissement spectaculaire des nappes phréatiques de 0,5 à 5 m par an dans certaines régions. Aujourd'hui, 45 à 50% de la population rurale d'Afrique n'a pas accès à de l'eau de qualité ni à l'assainissement.

Cent-vingt espèces de poissons et d'amphibiens d'Afrique (30% des espèces d'amphibiens) et environ 50% de mollusques d'eau douce (332 espèces) sont aujourd'hui soit en danger soit menacées d'extinction. Le nombre de zones humides transformées ou dégradées à un rythme soutenu à travers tout le continent est beaucoup plus élevé qu'on ne le croyait. Tandis que l'érosion de la diversité biologique (diversité des écosystèmes, diversité des espèces et diversité génétique) se poursuit, souvent sans que l'on s'en rende compte, l'abaissement de la qualité et de l'approvisionnement de l'eau, l'appauvrissement des pêcheries et les inondations sont les impacts de la dégradation des zones humides les plus directement ressentis par le continent africain. Tout cela a de lourdes conséquences pour le continent car la pauvreté s'en trouve accrue.

2.1.5 L'avenir des zones humides d'Afrique

À moins que des mesures énergiques ne soient prises aux niveaux local, national et sous-régional, y compris des politiques/stratégies avisées, des lois et des règlements efficaces, une amélioration des capacités des gestionnaires des zones humides et une aptitude améliorée des communautés locales à entreprendre des programmes cohérents et solides d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides, les perspectives pour les zones humides d'Afrique sont bien sombres. L'absence de direction, les politiques faibles et souvent contradictoires et l'absence d'engagement des gouvernements ont créé une situation dans laquelle presque toutes les zones humides d'Afrique sont menacées d'une manière ou d'une autre.

Si l'on veut que les zones humides d'Afrique aient un avenir, il est impératif de mettre en place différentes réformes des politiques et stratégies applicables à leur gestion. Avant tout, il faut : un engagement politique et un appui à la base, la transparence et l'ouverture du processus décisionnel; de meilleures capacités de collecte et de diffusion de l'information; la coopération régionale et des actions décisives; un financement durable et des méthodes de recouvrement des coûts. Tous ces impératifs ont été énoncés dans le cadre du processus du NEPAD.

Le rôle de la gestion intégrée des ressources d'eau (GIRE) est capital pour l'utilisation rationnelle des zones humides. Cette approche pluriacteurs vise à relever le défi de l'approvisionnement en eau en limitant la demande de certains groupes d'utilisateurs, en encourageant la réutilisation et le recyclage, en gérant les écosystèmes aquatiques tels que les zones humides et en prévoyant les besoins d'eau pour l'environnement. La nécessité d'adopter une telle approche dans les pays africains, et ses avantages, sont généralement admis mais la mise en œuvre ne sera réelle que si elle est soutenue par un financement adéquat et un personnel formé, disposant d'équipements adéquats. L'utilisation durable des ressources doit être l'objectif commun des départements gouvernementaux chargés de l'approvisionnement en eau et de l'utilisation de l'eau. Répondre à ces besoins est un des éléments clés de la présente Stratégie pour les zones humides et de son Plan d'action.

La plupart des pays africains sont signataires de différentes conventions internationales pertinentes et disposent de plans, de politiques et de règlements nationaux pour la gestion de l'eau, la mise en valeur durable des littoraux et l'utilisation des ressources marines. Ces plans, politiques et règlements sont cependant très généraux par nature et nécessitent des ressources considérables telles que du personnel formé, des équipements, des ressources financières et des politiques, un suivi, une administration et une application plus efficaces. L'absence de coordination entre services gouvernementaux et entre pays est une entrave supplémentaire à l'efficacité. Il importe donc de renforcer la coordination aux niveaux national et sous-régional.

DEUXIÈME PARTIE

STRATÉGIE POUR LA GESTION DES ZONES HUMIDES D'AFRIQUE

2.2.1 Introduction

La Stratégie et Plan d'action pour la gestion intégrée des zones humides d'Afrique est une des six composantes de l'Initiative pour l'environnement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le résultat d'un processus consultatif mené par le PNUE, au nom de l'Union africaine.

Sachant que le NEPAD a été institué par les chefs d'États africains à Abuja, au Nigéria, le 23 octobre 2001 afin de mettre la région sur les rails du développement durable, la composante «zones humides» de l'Initiative du NEPAD pour l'environnement a pour objet de renforcer la contribution des zones humides au développement socio-économique de l'Afrique. Cette volonté a été réitérée par la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar de 2002 (COP8) qui a approuvé le plan d'action cadre du NEPAD sur les zones humides et la méthodologie adoptée pour son évolution future.

Des évaluations régionales récentes, telle que l'Africa Environment Outlook (Perspectives pour l'environnement en Afrique) réalisé par le PNUE, montrent que l'état des habitats naturels et des écosystèmes fragiles s'est détérioré et en conséquence, que la biodiversité s'est appauvrie. Les ressources telles que l'eau douce, les forêts et les ressources côtières et marines ont été fortement exploitées et le sont toujours à un rythme qui excède leur taux de reconstitution viable. La dégradation des sols et les catastrophes écologiques, naturelles ou induites par l'homme, ainsi que les espèces envahissantes restent des problèmes graves pour l'Afrique. Dans l'ensemble, la dégradation de l'environnement compromet les chances du continent de vaincre la pauvreté et de promouvoir la croissance économique et le développement durable. Conclusion : les mesures qui visent à stimuler l'économie et à éradiquer la pauvreté devraient promouvoir la durabilité de l'environnement.

Le NEPAD a mis en place et adopté une Initiative pour l'environnement afin de relever les défis écologiques de la région tout en réduisant la pauvreté. Un Plan d'action régional pour l'environnement dans la première décennie du 21^e siècle a été établi afin de répondre à l'appel de l'Initiative. Élaboré selon un processus consultatif et participatif, sous l'égide de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN) et avec la collaboration du coordonnateur de la composante environnement du NEPAD, le Plan est aussi la réponse de l'Afrique à la réalisation des Objectifs de développement du millénaire – en particulier l'objectif 1 d'éradication de la pauvreté, l'objectif 7 de durabilité de l'environnement et l'objectif 8 de mise en place d'un partenariat pour le développement – ainsi qu'aux principes généraux d'Action 21.

Les objectifs généraux du Plan d'action pour l'environnement complètent ceux des processus en cours pour améliorer les conditions de l'environnement en Afrique. Ils contribueront à la croissance économique et à l'éradication de la pauvreté; renforceront les capacités africaines d'appliquer efficacement les accords internationaux et régionaux sur l'environnement et de faire face aux défis environnementaux dans le contexte général de la mise en œuvre du NEPAD. Les domaines d'intervention prioritaires et les programmes d'activités sont les suivants:

- enrayer la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification;
- conserver les zones humides d'Afrique;
- prévenir et maîtriser les espèces envahissantes;
- conserver et utiliser de façon durable les ressources côtières et marines;
- lutter contre les effets négatifs des changements climatiques en Afrique;

- conserver et gérer les ressources naturelles transfrontières – eau douce, diversité biologique, forêts et ressources phytogénétiques.

2.2.2 *Les principaux enjeux*

Les tendances actuelles indiquent que d'ici 2025 l'Afrique comptera 500 millions d'habitants dont 60% vivront en milieu urbain. Pour maintenir les importations alimentaires au niveau actuel (40% des besoins), il faudrait que la croissance annuelle de la production alimentaire atteigne 3% à 5%, essentiellement au moyen d'une expansion gigantesque de l'agriculture irriguée. Selon les prévisions prudentes, les besoins d'eau de l'Afrique pourraient augmenter d'au moins 54% pour atteindre 337 km³/an en 2025.

Pour faire face aux besoins croissants de l'homme et aux besoins croissants d'eau, et pour éviter une nouvelle destruction des écosystèmes, il faut surtout adopter une nouvelle approche – l'*approche par écosystème* de la gestion des bassins hydrographiques et de l'eau – qui fasse du partage équitable et de la participation des populations des rouages centraux de la planification et de la mise en œuvre des décisions au moyen de la *cogestion*. Dans cette approche, la restauration et le maintien *des fonctions des écosystèmes* et de leurs services doit aller de pair avec le développement.

Le NEPAD ne réussira que si les peuples d'Afrique, unis dans leur diversité, y compris les institutions gouvernementales nationales, les électeurs, les communautés locales, les entreprises locales et les fournisseurs de capitaux, s'approprient le processus. De même, la composante zones humides de l'Initiative pour l'environnement ne réussira que si les organismes publics africains et la société civile africaine se l'approprient.

Le succès de la Stratégie pour les zones humides est intimement lié au succès global du NEPAD. Il faut, à cet égard, garantir, au moins, la mise en place d'un **environnement favorable** de manière à pouvoir fixer les règles de base. La Stratégie devra devenir partie intégrante de l'environnement politique favorable global et s'intégrer dans le processus de planification nationale de chaque pays africain.

Mesures à prendre en ce qui concerne les facteurs *internes* :

- assurer un appui politique croissant et permanent aux questions des zones humides et de l'eau, compte tenu, notamment, de la contribution des systèmes naturels aux efforts de fourniture d'eau salubre aux populations pauvres ;
- établir des méthodes de communication multiples et efficaces qui favorisent de bonnes relations de travail entre les organismes sectoriels responsables des questions de l'eau et de l'environnement, y compris la Conférence ministérielle africaine sur l'eau (AMCOW);
- améliorer les capacités de rassembler, analyser et traiter l'information sur les valeurs et fonctions des zones humides par la mise en place d'une capacité locale et le renforcement de la base de connaissances;
- élaborer et renforcer la capacité de déterminer et de traiter les causes profondes de la dégradation des zones humides et des bassins versants;
- mettre au point la capacité d'identifier les forces et les faiblesses existantes et construire un partenariat plus solide entre les institutions;
- mobiliser les compétences pertinentes et un financement suffisant au niveau national pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides;
- établir et renforcer des partenariats réels entre les institutions nationales et les organisations locales afin de promouvoir des objectifs communs par une action collective au niveau régional;

- renforcer la capacité technique afin d'entreprendre la restauration et la remise en état des zones humides dégradées.

Mesures à prendre en ce qui concerne les facteurs *externes* :

- mobiliser le financement et les compétences par la coopération internationale;
- élaborer une approche transfrontière de la gestion des zones humides et des bassins hydrographiques;
- évaluer et atténuer les changements climatiques et prévoir leurs impacts sur les zones humides et la population.

2.2.3 Vision africaine pour les zones humides

Le NEPAD a plusieurs objectifs relatifs à l'eau qui devraient être compatibles pour garantir un succès global. La Stratégie pour les zones humides et son Plan d'action doivent viser à compléter les objectifs des autres composantes du NEPAD telles que l'eau et l'assainissement, plusieurs d'entre elles n'ayant pas inscrit dans leurs plans l'importance des fonctions et valeurs des zones humides, par ex. leurs fonctions d'approvisionnement en eau et d'auto-épuration. Le succès de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides devrait permettre d'obtenir un bon approvisionnement en eau salubre, de faciliter l'assainissement, de réduire la pauvreté et de contribuer à la réalisation des objectifs à long terme des plans de sécurité alimentaire.

La vision de ce Plan d'action pour les zones humides est la suivante:

«Les pays et les peuples d'Afrique ont des zones humides et des bassins versants sains et productifs, en mesure de répondre aux besoins fondamentaux de l'homme (eau salubre, assainissement, sécurité alimentaire et développement économique appropriés).»

2.2.4 Objectifs de la Stratégie pour la gestion intégrée des zones humides d'Afrique et de son Plan d'action

Objectif général

Le principal objectif de cette Stratégie est le suivant: *«promouvoir et obtenir un milieu sain et productif dans lequel les pays d'Afrique et leurs peuples auront des zones humides et des bassins versants en mesure de répondre aux besoins humains fondamentaux tels que de l'eau salubre, un assainissement, la sécurité alimentaire et un développement économique appropriés»*. La Stratégie a donc pour objectif de maintenir et/ou d'améliorer l'intégrité écologique des écosystèmes de zones humides pour garantir le meilleur usage des valeurs et fonctions des zones humides à long terme. Elle décrit aussi les conditions de l'amélioration et du maintien de ces atouts naturels ainsi que de toutes les valeurs et fonctions économiques des zones humides. Le principal objectif et les objectifs spécifiques suivants sont guidés par les principes généraux contenus dans l'encadré 2.

Objectifs spécifiques et liens avec d'autres domaines d'activités du NEPAD

La Stratégie et son Plan d'action favorisent aussi la synergie et l'intégration avec d'autres objectifs et programmes d'action thématiques du NEPAD à travers les objectifs spécifiques suivants :

Utilisation rationnelle des zones humides

- réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire en coordination étroite avec la composante pauvreté et environnement du NEPAD par la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion et le transfert de technologies écologiquement avisées dans le cadre du NEPAD;
- parvenir à un développement socio-économique durable grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets novateurs; y compris par la promotion de secteurs compatibles avec la conservation des zones humides tels que le tourisme durable, en coordination étroite avec la composante pauvreté et environnement du NEPAD.

Protection des zones humides

- par le contrôle de la pollution à l'échelle du bassin versant, avec la participation des villes et des industries; cet objectif est lié aux travaux du NEPAD sur l'Eau et l'assainissement ainsi qu'au Programme Habitat des Nations Unies sur la conservation de l'eau dans les villes africaines, et à la Global Environmental Sanitation Initiative (GESI);
- par la restauration, au moyen d'une gestion avisée, des bassins versants, y compris du régime hydrologique des cours d'eau, des sols et des forêts; ainsi que de la qualité de l'eau et autres éléments du bassin versant grâce à des partenariats institutionnels et en coopération étroite avec d'autres programmes pertinents du NEPAD, y compris Infrastructure et agriculture ainsi que le «Domaine d'activité 1 du NEPAD : lutte contre la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification»;
- par la prévention, le contrôle et/ou l'éradication des espèces envahissantes dans les zones humides, en coordination étroite avec la composante du NEPAD sur les Espèces envahissantes et par une contribution au Programme sur les espèces aquatiques envahissantes, au Programme de sensibilisation consacré aux espèces envahissantes et au Programme sur les espèces envahissantes dans les îles ainsi qu'au Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP).

Conservation des zones humides

- par la restauration et la remise en état dans le but d'instaurer une gestion intégrée des écosystèmes pour l'utilisation durable des ressources des zones humides, y compris de leur biodiversité, dans le cadre du «Domaine d'activité 6 du NEPAD: Conservation ou gestion transfrontière des ressources naturelles».

Gestion des zones humides

- par une contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), en collaboration étroite avec le Groupe de travail thématique du NEPAD sur la conservation et l'utilisation durable des ressources marines et côtières;
- par un renforcement systématique des capacités locales au moyen de la formation, de l'éducation et du développement institutionnel, en collaboration étroite avec l'Initiative de renforcement des capacités du NEPAD et avec le Plan stratégique pour le renforcement des capacités en Afrique, l'accent étant mis sur l'appui aux réseaux et de centres d'excellence régionaux;
- par l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives transfrontières conjointes qui renforcent la lutte contre la désertification et atténuent les effets négatifs des sécheresses et des changements climatiques dans les régions arides telles que le Sahel, dans le cadre du «Domaine d'activité 1 du NEPAD : lutte contre la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification» et du «Domaine d'activité 5 du NEPAD: lutte contre les changements climatiques en Afrique».

Les objectifs spécifiques de la Stratégie pour les zones humides ont été conçus de manière à tenir compte de plusieurs objectifs spécifiques clés du Plan d'action de l'Initiative du NEPAD sur l'environnement, c'est-à-dire:

- promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles de l'Afrique;
- renforcer les capacités humaines et institutionnelles;
- promouvoir l'intégration de considérations environnementales dans les stratégies d'allègement de la pauvreté;
- encourager la coopération régionale et sous-régionale pour relever les défis de l'environnement; et
- construire un réseau de centres d'excellence régionaux dans les domaines des sciences et de la gestion de l'environnement.

Étant donné que le tiers de la première décennie du 21^e siècle est déjà écoulé, il est extrêmement urgent de traduire les divers objectifs en actions concrètes qui permettront de rompre totalement le cercle vicieux de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement.

Une des forces de la Stratégie pour les zones humides est qu'elle contribue aux objectifs du NEPAD pour l'Eau et l'assainissement en faisant en sorte que les zones humides restent en mesure de fournir leurs services d'approvisionnement en eau, c'est-à-dire:

- assurer un accès durable à un approvisionnement en eau pure et potable et à un assainissement adéquat, particulièrement pour les pauvres;
- planifier et gérer les zones humides et les ressources en eau pour en faire la base de la coopération et du développement aux niveaux national et régional;
- examiner systématiquement et préserver les écosystèmes, la diversité biologique et la faune et la flore sauvages à l'échelle du bassin;
- assurer la coopération dans le cas de cours d'eau, lacs et zones côtières que se partagent plusieurs États membres;
- faire efficacement face à la menace des changements climatiques et atténuer les effets négatifs des sécheresses et des inondations;
- veiller à augmenter l'agriculture irriguée et pluviale avisée pour améliorer la production et la sécurité alimentaire.

2.2.5 La Stratégie : domaines d'activités prioritaires

A. Politiques, stratégies et plans d'action pour les zones humides

La présente Stratégie soutient l'élaboration de politiques/stratégies nationales pour les zones humides dans les pays dont un pourcentage important de la population dépend des zones humides. En outre, chaque pays évaluera s'il a besoin d'un plan d'action national pour les zones humides. Dans le cadre de l'élaboration des plans, on discutera des moyens d'intégrer et/ou d'adapter les dernières résolutions Ramsar, par exemple sur la gestion participative, l'eau, les barrages, les changements climatiques, les espèces envahissantes et l'agriculture. Ces politiques et plans d'action nationaux pour les zones humides devront s'intégrer dans d'autres processus et documents stratégiques et de planification ciblant tout particulièrement des secteurs tels que la pêche, la gestion de l'eau, le régime foncier et l'utilisation des terres et s'attaqueront à des menaces telles que la pollution et la destruction des biotopes tout en tenant compte de l'évaluation économique des zones humides.

Encadré 2: Principes directeurs pour la gestion des zones humides en Afrique

La conservation et le principe de précaution

La protection, le maintien et la restauration des zones humides, de leurs habitats et de leurs systèmes interdépendants entretenant la vie devraient primer dans la gestion des zones humides afin de garantir la durabilité des écosystèmes et de la biodiversité. Les décisions de gestion devraient pêcher par excès de prudence. Toutefois, lorsqu'il existe des risques de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique totale ne doit pas servir de prétexte pour retarder une intervention d'un bon rapport coût-efficacité. Toutes les activités de développement qui touchent les zones humides doivent tenir compte des résultats d'audits environnementaux et d'évaluations des impacts sur l'environnement et une attention spéciale doit être accordée aux barrages et aux ouvrages d'infrastructure importants qui pourraient détruire les valeurs hydrologiques et d'autres valeurs importantes des zones humides et des bassins versants.

Gestion intégrée et adaptative

Pour pouvoir constamment s'améliorer, les décisions de gestion des zones humides devraient intégrer les connaissances locales pertinentes ainsi que des données écologiques, sociales et économiques appropriées. Elles pourraient intégrer les interventions concernant les ressources d'eau qui améliorent le rôle des écosystèmes de zones humides en tant que fournisseurs de biens et services à une vaste gamme d'acteurs.

Participation, information et éducation

La gestion des zones humides doit s'appuyer sur une approche participative et négociée de l'attribution d'eau et de l'établissement d'infrastructures et d'institutions appropriées. Les mesures qui précisent et encouragent la responsabilité des acteurs devraient être une priorité. Des données pertinentes, exactes et adaptées devraient servir à sensibiliser les milieux politiques, consolider l'appui politique et générer un engagement des milieux politiques et du public en faveur des zones humides par l'éducation, à tous les niveaux.

Durabilité et équité

La durabilité s'applique à l'utilisation des zones humides de telle sorte que les facteurs écologiques, sociaux et économiques soient pris en considération et équilibrés tout en garantissant que les activités actuelles n'affectent pas le potentiel des générations futures à subsister. Les ressources des zones humides sont utilisées par des personnes très diverses. Compte tenu de l'importance que le continent attache à l'allègement de la pauvreté, les stratégies de gestion des zones humides devraient veiller à la distribution équitable des avantages aux communautés locales, en particulier aux femmes et aux jeunes, grâce à l'utilisation rationnelle des ressources des zones humides.

«Inclusivité» et avantages

Les communautés locales, ainsi que d'autres personnes et organes affectés par la gestion des zones humides devraient avoir la possibilité de participer à la formulation et à la mise en œuvre de décisions de gestion intégrée des zones humides afin de garantir que les objectifs environnementaux soient associés aux objectifs économiques et sociaux dont dépendent tous ceux qui vivent dans un bassin versant. Les zones humides offrent d'importantes possibilités de diversification économique et de génération de la richesse dans l'intérêt de tous et, en particulier, des communautés locales et des partenaires privés. Les coûts et avantages internes et externes (y compris sociaux, écologiques et économiques) devraient être dûment considérés dans la prise de décisions relatives aux zones humides.

Souplesse et faisabilité

La gestion des zones humides est un processus permanent. Les structures et les processus administratifs doivent être souples et pouvoir évoluer et grandir afin d'assumer le processus de gestion. Il convient de sélectionner des activités qui ont des objectifs réalisables et réalistes.

Évaluation économique des fonctions et propriétés

Les zones humides, qui assument leurs fonctions hydrologiques et autres, permettent d'économiser une quantité phénoménale d'argent, notamment par leurs capacités de filtrage écologique. La gestion a besoin d'un cocktail de systèmes naturels et d'ouvrages d'ingénierie pour favoriser la conservation et l'utilisation durable des zones humides. Lorsque les fonctions sont compromises par la pollution provenant des régions urbaines, de l'agriculture et de l'industrie, les dommages doivent être correctement évalués et payés par les responsables selon le principe pollueur-payeur.

Les politiques nationales pour les zones humides doivent s'appuyer sur une étude de la législation nationale relative aux zones humides¹ qui conduira à amender ou modifier la législation et les procédures institutionnelles afin d'empêcher une utilisation non rationnelle et non durable des zones humides. La législation résultante devrait prévoir des études d'impact sur l'environnement et des audits des politiques et programmes qui pourraient avoir une incidence, quelle qu'elle soit, sur les zones humides. Chaque pays devra élaborer des projets spécifiques d'étude des lois portant aussi sur les règlements décentralisés, y compris les règlements adoptés au niveau des districts, et la recherche des règles traditionnelles de conservation des écosystèmes de zones humides.

En Afrique, de très nombreux bassins hydrographiques sont transfrontières. Il s'ensuit que les différentes politiques et stratégies nationales et les plans d'action nationaux qui seront élaborés devront être intégrés à l'échelon régional pour assurer la cohérence des différentes interventions nationales, favoriser la synergie et, éventuellement, faire des économies d'échelle.

B. Inventaire/évaluation rapide, suivi et évaluation des zones humides

Les inventaires nationaux des zones humides sous-tendent le processus décisionnel rationnel; en leur absence, des évaluations nationales rapides des zones humides peuvent aussi permettre, dans un premier temps, de rassembler des données et de décider des priorités nationales de gestion ainsi que des mesures à prendre. Il est plus facile et moins coûteux de réaliser une évaluation nationale rapide des zones humides que de dresser un inventaire complet et chaque pays choisira ce qu'il préfère, en fonction des coûts et avantages de chaque méthode. Une évaluation rapide n'empêche d'ailleurs pas de réaliser ultérieurement un inventaire détaillé. Selon le cas, il importe d'appliquer des méthodes normalisées d'inventaire ou d'évaluation des zones humides.

L'inventaire ou l'évaluation rapide des zones humides doit décrire les «points chauds» ainsi que les sites d'importance particulière pour l'approvisionnement en eau, la protection des littoraux, la lutte contre les inondations, la sécurité alimentaire, l'allègement de la pauvreté, le patrimoine culturel, le développement du tourisme et/ou la recherche scientifique. Tout inventaire ou évaluation rapide des zones humides doit aussi couvrir l'évaluation économique des biens et services.

L'inventaire national ou l'évaluation nationale rapide des zones humides doit servir de base pour évaluer les changements, les caractéristiques écologiques des zones humides et la vulnérabilité des zones humides aux changements dans leurs caractéristiques écologiques, c'est-à-dire aux impacts des changements climatiques, de l'élévation du niveau des mers, des barrages, des espèces exotiques envahissantes et des pratiques agricoles. Au niveau régional, les inventaires ou évaluations rapides seront utiles pour prendre des décisions rationnelles concernant les zones humides qui méritent des mesures d'urgence. L'élaboration d'indicateurs régionaux pertinents pour le suivi des zones humides est un élément important de cette Stratégie.

De toute évidence, il n'y a pas assez d'informations et en particulier, de séries temporelles à long terme de données hydrologiques pour effectuer le suivi des zones humides. Il n'y a pas non plus suffisamment de travaux de recherche sur les zones humides tropicales africaines, notamment sur les variations saisonnières qui affectent la productivité et la biodiversité. La Stratégie a donc aussi pour objectif de mettre en place un mécanisme pour réaliser des études sur les fonctions et valeurs des zones humides et sur les méthodes de restauration en vue d'améliorer la gestion des zones humides d'Afrique.

¹ *La Convention de Ramsar a préparé un manuel pour l'étude des lois et des institutions en vue de promouvoir la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides (Manuel Ramsar 3 sur l'utilisation rationnelle).*

C. Démonstration de méthodes de gestion des zones humides

La gestion des zones humides ne peut se faire en vase clos car les zones humides ont des fonctions et fournissent des produits tels que l'eau, les produits de la pêche, la maîtrise des crues, etc. qui intéressent d'autres secteurs. En conséquence, il importe d'intégrer, dans toutes les interventions, des mesures de gestion relatives à d'autres secteurs. L'approche traditionnelle de protection des sites qui ne s'appuie que sur leur importance biologique ne saurait donc être qu'un aspect de cette Stratégie. Une autre facette sera la gestion intégrée qui tient compte de questions plus générales d'aménagement des sols et de prise de décisions en ce qu'elles concernent les zones humides.

La Stratégie s'intéresse à l'établissement de nouvelles aires protégées et au renforcement de celles qui existent ainsi qu'à la démonstration de méthodes intégrées de gestion des zones humides pour illustrer comment intégrer la gestion des zones humides à celle du bassin hydrographique ou à celle des zones côtières et éviter le cloisonnement entre elles. Cette intégration se fera par l'instauration de relations de travail intersectorielles entre les organismes nationaux et locaux responsables des différents secteurs. Elle démontrera également l'intérêt de gérer les zones humides pour leurs valeurs et fonctions multiples – de la fourniture d'eau salubre à la recharge des eaux souterraines, en passant par la maîtrise des crues, le maintien des stocks de poissons, etc.

Un troisième élément de ce domaine d'activité prioritaire consistera à démontrer la gestion adaptative des zones humides (avec la participation pleine et entière des communautés culturelles autochtones) du point de vue de l'atténuation des impacts de l'infrastructure liée à l'eau et à la production d'énergie, ainsi que des changements climatiques, notamment dans le contexte de l'utilisation des terres, des changements d'utilisation des terres et de l'élévation du niveau des mers. Ces interventions de démonstration seront organisées dans des sites spécifiques dans le but d'échanger de l'information et de tirer des enseignements au niveau sous-régional. Le but est de créer un réseau représentatif de sites où différentes approches de la gestion des zones humides auront été appliquées et dans le cadre duquel on pourra échanger des informations par-delà les frontières et démontrer comment conserver des valeurs d'option.

D. Démonstration de méthodes de restauration et de remise en état des zones humides

La Stratégie prévoit l'identification de zones humides dégradées ou détruites que l'on pourrait restaurer ou remettre en état dans un bon rapport coût-efficacité avec des avantages environnementaux, sociaux ou économiques à long terme. La Stratégie s'intéresse à la démonstration de méthodes rationnelles de restauration et de remise en état des zones humides telles que l'évaluation des flux environnementaux et la mise en œuvre d'une gestion intégrée des bassins versants. Un soin particulier sera attaché aux sites à remettre en état le long des voies de migration des oiseaux d'eau de l'Afrique-Eurasie.

E. Participation des communautés locales à la gestion des zones humides

Comme le NEPAD met particulièrement l'accent sur l'allègement de la pauvreté, la Stratégie s'efforcera d'obtenir la participation des communautés locales à la gestion des zones humides en encourageant l'échange d'idées et de connaissances entre acteurs. La participation pleine et entière des acteurs, à tous les stades de la planification de la gestion, sera extrêmement utile lorsqu'il faudra gérer et régler des conflits entre usagers multiples des ressources. Il faut aussi impérativement parvenir au partage réel des avantages des ressources des zones humides avec les communautés locales.

F. Renforcement de la participation du secteur privé à la gestion des zones humides

Actuellement, le secteur privé africain n'est pas un grand partenaire de la gestion des zones humides. Dans le cadre de la Stratégie, des possibilités de participation du secteur privé seront

identifiées. Le secteur privé pourrait, par exemple, être invité à siéger aux Comités nationaux Ramsar pour les zones humides, aux comités/autorités de gestion de sites ou de bassins hydrographiques et être associé aux activités d'information. Les incitations nécessaires à la participation du secteur privé à la gestion des zones humides seront identifiées – qu'elles concernent les réserves naturelles privées ou d'autres activités de conservation susceptibles d'améliorer les opérations et les avantages pour le secteur privé. Il faudra aussi déterminer les impacts du commerce intérieur et international des produits issus des zones humides et s'efforcer, avec le secteur privé, de parvenir à la récolte durable de ces produits.

G. Communication, éducation et sensibilisation du public

L'amélioration de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public aux fonctions et valeurs des zones humides est une condition de base pour la réussite du Plan d'action. La principale question consiste à améliorer la reconnaissance des importantes valeurs et fonctions des zones humides et les causes profondes de leur dégradation ainsi qu'à faire reconnaître les pertes de fonctions des zones humides pouvant résulter des changements climatiques.

Parmi les outils établis de la sensibilisation du public il y a l'organisation de spectacles populaires pour faire passer le message de la conservation. Améliorer la connaissance des valeurs, des fonctions et produits des zones humides est le principe fondamental des activités de sensibilisation du public. Celles-ci, telles que la Journée mondiale des zones humides (2 février), devraient être coordonnées non seulement au niveau national mais aussi sous-régional.

H. Stratégie de communication

La communication sur et concernant les zones humides sera étroitement tributaire du cadre institutionnel en place. Toute amélioration apportée aux institutions actuelles, sous l'égide d'une stratégie de communication pour les zones humides, devrait viser à garantir une interaction réelle entre les institutions gouvernementales et la société civile au sein du NEPAD, en particulier pour élaborer et mettre en œuvre les autres volets de l'Initiative du NEPAD pour l'environnement. La stratégie de communication devrait aussi garantir une interaction réelle avec les partenaires pertinents, en dehors du NEPAD, afin d'éviter de réinventer ou de reproduire des activités et des initiatives qui existent déjà. Une stratégie de communication efficace devrait comprendre des systèmes d'information et de prise de décisions, la sensibilisation, le renforcement des capacités, des incitations, des possibilités de financement et la diffusion des résultats de la recherche permanente ainsi que l'élaboration de nouvelles initiatives.

I. Renforcement des capacités

Il est impératif de mettre sur pied une initiative panafricaine de renforcement des capacités en matière de recherche et de gestion des zones humides, pour bénéficier d'économies d'échelle en matière de formation, encourager la coopération régionale et assurer la pollinisation croisée des idées et des expériences positives. La Stratégie aura plusieurs volets, notamment:

- intégration de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides dans le programme pédagogique officiel, notamment au niveau tertiaire/universitaire mais aussi en introduisant des concepts clés au niveau de l'école primaire;
- conception et renforcement de centres spécialisés sous-régionaux pour la formation à la recherche et à la gestion des zones humides, tels que le Centre for African Wetlands en Afrique de l'Ouest et l' East African Wetland Management Course;
- intégration de questions relatives aux zones humides dans l'éducation parascolaire dispensée, par exemple, par les musées, les aquariums, les jardins botaniques.

Tous les types de formation sont nécessaires aux niveaux appropriés. Les cours de formation spécifiques qui auront lieu en situation devront être organisés selon les besoins et ciblés afin de dispenser des compétences particulières pour des emplois particuliers. Par exemple:

- inventaire des zones humides (évaluer les zones humides et leurs fonctions, les menaces pesant sur elles et les principales utilisations): les cours de formation seraient organisés en adoptant l'approche au niveau du bassin, pour chaque bassin principal;
- gestion des zones humides et de l'eau: pour les gestionnaires et ingénieurs des zones humides, y compris les représentants d'institutions gouvernementales, d'ONG et de communautés;
- élaboration de la politique pour les zones humides et l'eau: pour les décideurs.

Le transfert du savoir-faire par l'échange d'expérience sera encouragé, en particulier au niveau local. La capacité institutionnelle sera renforcée par des consultations nationales afin d'éclaircir le rôle et les responsabilités vis-à-vis de la gestion de l'eau ainsi que de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité des zones humides. Les organisations responsables de bassins hydrographiques ou de bassins lacustres offrent des cadres pertinents pour la conception et l'organisation de cours ciblés de formation pratique.

TROISIÈME PARTIE

PLAN D'ACTION EN VUE D'APPLIQUER LA STRATÉGIE POUR LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES HUMIDES D'AFRIQUE

2.3.1 Introduction

La Stratégie décrite dans la partie précédente est une entreprise de longue haleine qui propose une vaste gamme d'interventions pour soutenir la gestion des zones humides africaines. Tenter d'appliquer l'ensemble de la Stratégie d'un seul coup serait bien trop ambitieux. La troisième partie est donc consacrée à l'identification d'un premier groupe d'actions qui transformera la Stratégie en un plan applicable. Les objectifs sont énumérés avec chaque ensemble d'interventions, le but étant de faire en sorte que le suivi de ce Plan d'action soit plus cohérent que ce n'est généralement le cas à ce jour. Les interventions proposées répondent aux critères de sélection des projets, approuvés par le Comité directeur du NEPAD et énumérés en annexe 1. Il convient de noter que la participation des communautés locales, du secteur privé et d'autres organismes nationaux sectoriels n'est pas traitée séparément car cette question trouve sa place dans chacun des éléments du Plan d'action. En conséquence, pour chaque élément présenté ci-dessous, un accent appuyé est mis sur les meilleurs moyens d'obtenir la participation des communautés locales, du secteur privé et d'autres organismes sectoriels nationaux et locaux plutôt que, comme il est de tradition, des seuls organismes de conservation et de protection de la nature.

A. *Élaboration de plans et politiques pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides*

L'aide à l'élaboration de plans et politiques nationaux relatifs aux zones humides sera la première étape du plan d'application des stratégies proposées dans les pays dont une grande partie de la population dépend des zones humides. Dans le souci de promouvoir l'intégration des zones humides dans les plans de développement durable, des projets concernant des sites seront élaborés pour mieux sensibiliser aux valeurs et fonctions des zones humides et faire comprendre à quel point il est important d'en tenir compte dans certaines questions sectorielles telles que la gestion de l'eau, le développement hydroélectrique, l'aménagement du territoire, etc.

La réalisation d'études d'impact pour des activités de développement qui pourraient avoir des incidences sur les zones humides, s'appuyant sur les travaux conjoints de l'International Association for Impact Assessment et de la Convention de Ramsar, sera inscrite dans les travaux d'intégration des valeurs des zones humides dans d'autres politiques sectorielles.

OBJECTIF: au bout de trois ans:

- i) L'étude de la législation et des pratiques qui ont des incidences sur les zones humides sera réalisée pour au moins 30% des pays de chaque sous-région. Cette étude comprendra un examen des mécanismes juridiques en place qui favorisent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides dans les pays participants.
- ii) Au moins 30% des pays de chaque sous-région auront élaboré une politique ou un plan national pour les zones humides comprenant des politiques d'aménagement du territoire et une législation sur l'eau dans le but de fournir une protection générale à toutes les zones humides, qu'elles soient ou non juridiquement protégées. L'élaboration de ces plans et politiques au niveau national supposera l'organisation d'ateliers sous-régionaux pour échanger l'expérience et les enseignements acquis.

B. Établissement de réseaux sous-régionaux pour les zones humides

Promouvoir la création de réseaux pour les zones humides d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest comme activité initiale. La deuxième étape conduira à établir des réseaux semblables dans d'autres sous-régions d'Afrique. Il s'agit de fournir une assistance et des orientations techniques pour les interventions de gestion dans les zones humides, dans le cadre du présent Plan d'action, et d'aider les pays à surmonter les obstacles qui empêcheraient la mise en œuvre ponctuelle du Plan d'action. Au départ, cette activité sera menée par des groupes de travail thématiques puis par les réseaux sous-régionaux. L'expérience de MedWet en matière de réseaux sous-régionaux pour les zones humides pour aider à la coordination et au suivi des programmes pour les zones humides dans la région méditerranéenne, ainsi que celle du réseau du bassin du Zambèze seront mises à profit.

OBJECTIF: au bout de trois ans:

- i) Toutes les sous-régions d'Afrique auront établi des réseaux techniques pour les zones humides, dotés de mandats clairs. En particulier, des organisations régionales telles que la SADC, la CEDEAO, la CAE, le CILSS et l'IGAD aideront à élaborer un réseau pour les zones humides actif dans chaque région. Pour les cas où il existe déjà des réseaux, ceux-ci seront utilisés et renforcés.
- ii) Toutes les organisations existantes responsables de bassins hydrographiques ou lacustres auront inscrit les zones humides dans leur processus décisionnel.

C. Inventaire/évaluation rapide, suivi et évaluation des zones humides

Élaboration de propositions en vue d'établir soit des inventaires nationaux, soit des évaluations nationales rapides des zones humides. Wetlands International, Conservation International et l'UICN ont mis au point des méthodes normalisées qui devraient être utiles à cet élément du Plan d'action. Les pays devront décider s'ils souhaitent disposer d'inventaires nationaux des zones humides complets ou s'ils préfèrent des évaluations nationales rapides des zones humides. L'inventaire des zones humides ou les données d'évaluation peuvent alors servir de référence pour fixer des normes dans les programmes nationaux et sous-régionaux de suivi et d'évaluation des zones humides. Ces inventaires ou évaluations comprendront des données sur ce qu'il faut et

ne faut pas faire avec les zones humides d'un pays selon l'évaluation. Ils permettront de savoir qu'elles sont les utilisations qui, pour une zone humide donnée, sont des utilisations durables des ressources. Les enseignements acquis seront partagés dans le cadre d'ateliers ciblés entre les acteurs pertinents aux niveaux sous-régionaux pour que chacun puisse profiter de la capacité renforcée dans chaque pays. Les données émanant de ce processus seront instillées dans l'évaluation mondiale des ressources en zones humides (GroWR).

OBJECTIF: au bout de trois ans:

- i) 30% des pays de la région qui n'ont pas d'inventaire des zones humides auront entamé un processus d'élaboration, soit d'un inventaire national, soit d'une évaluation nationale rapide des zones humides.
- ii) Toutes les sous-régions auront un réseau de zones humides représentatives, étudiées en permanence pour constituer une somme de données et de travaux de recherche à long terme sur des questions telles que le débit, la variation saisonnière, etc. et leur rapport avec l'utilisation par l'homme, la valorisation, la productivité et la biodiversité.

D. Démonstration de méthodes de gestion intégrée des zones humides

Le Plan d'action prévoit la démonstration de méthodes de gestion intégrée des ressources d'eau pour renforcer les écosystèmes de zones humides dans leur rôle de fournisseurs de biens et services pour une vaste gamme d'acteurs :

Démonstration de l'intérêt de gérer les zones humides pour leurs multiples fonctions, de la fourniture d'eau salubre, à la maîtrise des crues, en passant par le maintien des stocks de poissons, etc. Ce faisant, des relations de travail seront établies avec les organismes nationaux et locaux responsables de ces secteurs.

Démonstration de l'intérêt d'intégrer les zones humides dans la gestion des bassins hydrographiques (éventuellement à l'aide des orientations Ramsar sur l'intégration de la conservation des zones humides dans la gestion des bassins hydrographiques); des relations de travail seront établies avec les autorités régionales responsables des bassins.

Démonstration de l'intérêt d'intégrer les zones humides dans la planification et la gestion des zones côtières (à l'aide des lignes directrices sur la gestion intégrée des zones côtières).

D'après les résultats des inventaires des zones humides, les pays choisiront les sites et les types de projets de démonstration et autres travaux pertinents d'évaluation et de planification déjà réalisés; les zones humides nécessitant une intervention de gestion prioritaire seront identifiées. Les politiques d'aménagement du territoire, les plans et la gestion qui ont des impacts sur les fonctions des zones humides des sites sélectionnés seront analysés dans le contexte de ces projets. Les travaux dans les sites seront conçus de manière à démontrer les valeurs et fonctions des sites prioritaires. L'amélioration de l'accès à des approvisionnements fiables d'eau salubre, y compris par la recharge de l'eau souterraine, et la réduction de la vulnérabilité aux risques environnementaux tels que les inondations, les glissements de terrain et la pollution de l'eau, sont des éléments clés des stratégies d'allègement de la pauvreté et nécessitent aussi une meilleure gestion des zones humides.

Formation d'un réseau régional de zones humides gérées, représentatives de tous les types principaux de zones humides que l'on trouve sur le continent ainsi que de leurs principales fonctions qui sous-tendent le développement économique. Les gestionnaires de ces zones humides seraient intégrés aux réseaux régionaux existants de gestion des écosystèmes de façon que les acteurs pertinents de la région puissent échanger des connaissances et de l'expérience.

OBJECTIF: au bout de trois ans:

- i) Cinq projets de démonstration au moins, un pour chaque sous-région, auront été élaborés et financés afin d'améliorer la sensibilisation aux valeurs et fonctions des zones humides et des mécanismes seront en place pour intégrer ces valeurs et fonctions dans les plans et politiques d'autres domaines sectoriels tels que l'aménagement du territoire, la gestion au niveau du bassin hydrographique, etc. Ces projets pourraient comprendre des liens avec le Partenariat global pour l'eau, l'IWMI, le WorldFish Center et les travaux de suivi du PNUE concernant la Commission mondiale des barrages; sans oublier d'autres initiatives régionales, y compris d'autres programmes sectoriels du NEPAD.
- ii) Quinze projets prioritaires pour les zones humides à l'intérieur de bassins hydrographiques ou de zones côtières prioritaires, seront axés sur la conservation et/ou la restauration. Les projets élaborés, disposant d'un financement fiable et dont la mise en œuvre aura commencé, chercheront à démontrer l'importance de gérer les zones humides pour leurs valeurs multiples – fourniture d'eau salubre, maîtrise des crues, maintien des stocks de poissons, etc. – ainsi que pour de nouvelles activités économiques telles que le tourisme durable.

E. Démonstration de méthodes de restauration et de remise en état des zones humides
Sélection de zones humides qui seront restaurées ou remises en état d'après les résultats des inventaires des zones humides et les priorités nationales. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la restauration des flux environnementaux, le traitement des déchets, l'élimination et la prévention de la pollution par des substances chimiques toxiques et des sources terrestres de pollution de l'eau seront des éléments de ce projet de démonstration. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est étudiée en plus grand détail dans le plan thématique sur les espèces envahissantes élaboré en parallèle dans le cadre du NEPAD. Les sites de projets seront choisis en fonction de leur aptitude à démontrer comment restaurer le débit d'eau, traiter les eaux usées et prévenir la pollution par des substances chimiques toxiques ou par d'autres sources terrestres de pollution. Le choix des projets comprendra aussi une étude approfondie des petits États insulaires en développement, du fait de leur situation unique, des pressions sur leurs zones humides côtières et de la rareté de leur ressources d'eau douce. Les organismes nationaux responsables de l'eau potable, de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides, de la gestion des déchets, du contrôle de la pollution, de l'agriculture, de la pêche, etc., participeront pleinement à ces projets de démonstration.

OBJECTIF: au bout de cinq ans:

- i) Des projets auront été préparés, un financement trouvé et la mise en œuvre aura commencé pour six au moins des zones humides prioritaires, les travaux seront axés sur la restauration et la remise en état et il y aura au moins un projet par sous-région.

F. Communication, éducation et sensibilisation du public
Élaboration d'une Stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public aux zones humides afin de garantir que l'information utile parvienne aux acteurs concernés car différents acteurs nécessiteront différentes formes d'information et de sensibilisation. Ce programme comprendra des objectifs et des activités qui devront être intégrés dans des projets spécifiques de sensibilisation et des activités indépendantes de sensibilisation. En outre, des programmes indépendants de sensibilisation seront adressés à des publics particuliers. Les responsables politiques et les décideurs seront un des principaux publics auxquels s'adressera l'effort de sensibilisation aux fonctions et valeurs des zones humides et de leurs ressources. Les projets qui seront élaborés devraient déterminer les fonctions et valeurs de zones humides

choisies pour leur importance du point de vue de l'économie et du développement et traduire ces fonctions et valeurs sous une forme utilisable par différents publics. Des débats sur les valeurs et d'autres utilisations prioritaires éventuelles des zones humides au niveau national seront organisés entre acteurs, y compris les décideurs et les responsables politiques.

OBJECTIF: au bout de cinq ans:

- i) Des projets seront élaborés, un financement aura été trouvé et la mise en œuvre aura commencé pour une campagne de sensibilisation au moins par sous-région ou bassin hydrographique international partagé.
- ii) Au moins un programme de sensibilisation aura été élaboré pour présenter, d'une part, les impacts des changements climatiques sur les zones humides et, d'autre part, certaines des mesures d'adaptation qui peuvent être prises aux niveaux national et local.

G. Renforcement des capacités

Identification des lacunes dans les possibilités de formation en matière de gestion des zones humides dans toute la région. Il est impératif de lancer une initiative de renforcement des capacités à l'échelle panafricaine pour la gestion des zones humides, afin de bénéficier d'économies d'échelle en matière de formation, d'encourager la coopération régionale et la pollinisation croisée des idées et des expériences positives. Étant donné qu'il y a déjà plusieurs programmes de formation sous-régionaux en cours, tel l'East African Wetland Management Course, approuvé par le Bureau de la Convention de Ramsar, et des centres d'excellence sous-régionaux tels que le Centre for African Wetlands, la première étape, pour mettre en œuvre cette intervention, consistera à mener une analyse des lacunes. Cela permettra de déterminer quelles structures doivent être mises en place et quel genre de matériel de formation est déjà utilisé, quels centres de formation fonctionnent dans la région et quel type de formation est disponible. Il faudra aussi identifier les capacités de formation aux compétences nécessaires en matière de gestion des zones humides à tous les niveaux – de la gestion des zones humides elle-même à l'élaboration des politiques et à la sensibilisation. Il existe déjà des travaux de recherche sur cette analyse des lacunes et un inventaire des possibilités de formation à la gestion des zones humides a été réalisé².

Renforcement des centres de formation existants et établissement de nouveaux centres, le cas échéant. Le renforcement des structures existantes et la mise en place de nouvelles institutions seront des éléments critiques du Plan d'action. S'il n'y a pas de structures en place, la mise en œuvre du Plan d'action risque fort d'être fragmentée, non durable et non coordonnée. Les programmes de formation qui seront réalisés par les centres comprendront la formation à l'évaluation des coûts et avantages du maintien des écosystèmes et de leurs fonctions par comparaison avec d'autres utilisations qui pourraient modifier les fonctions et services des écosystèmes en question. Les programmes de formation comprendront aussi une étude des meilleurs moyens d'exposer les personnes qui travaillent dans d'autres secteurs à la formation aux fonctions et valeurs des zones humides et aux moyens d'utiliser les zones humides pour servir les intérêts de ces secteurs.

OBJECTIF: au bout de trois ans:

- i) Au moins un centre de formation à la gestion des zones humides et à la recherche, tel que le Centre for African Wetlands, fonctionnera dans chaque sous-région.

² À consulter sur: http://ramsar.org/wurc_training_directory.htm

2.3.2 Résumé des mesures requises pour mettre en œuvre la Stratégie pour la gestion intégrée des zones humides d'Afrique		
Domaine d'action	Principales interventions	Objectifs
Élaboration de plans et politiques pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> Aide à l'élaboration de plans et politiques nationaux relatifs aux zones humides Réalisation d'études d'impact pour des activités de développement qui pourraient avoir des incidences sur les zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> Étude de la législation et des pratiques qui ont des incidences sur les zones humides menées dans au moins 30% des pays de chaque sous-région Au moins 30% des pays de chaque sous-région élaborent des plans/politiques nationaux pour les zones humides
Établissement de réseaux sous-régionaux pour les zones humides	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de la création du réseau nord-africain des zones humides Mise en place de réseaux semblables pour d'autres sous-régions d'Afrique Établissement de réseaux techniques pour les 	<ul style="list-style-type: none"> zones humides dotés de mandats clairs, dans toutes les sous-régions d'Afrique Toutes les organisations responsables de bassins hydrographiques ou lacustres inscrivent les zones humides dans leur processus décisionnel
Inventaire/évaluation rapide, suivi et évaluation des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de propositions en vue d'établir soit des inventaires nationaux, soit des évaluations nationales rapides des zones humides Utilisation de méthodes normalisées pour dresser les inventaires des zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 30% des pays de la région n'ayant pas d'inventaire des zones humides auront entamé un processus pour élaborer soit un inventaire national des zones humides soit une évaluation nationale rapide des zones humides Un réseau de sites de zones humides représentatif aura été créé dans toutes les sous-régions
Démonstration de méthodes de gestion intégrée des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> Identification de zones humides nécessitant des interventions de gestion prioritaire Sélection de projets sur la base de la formation d'un réseau régional de zones humides gérées 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 5 projets de démonstration, un par sous-région, auront été élaborés et financés Mise en œuvre de 15 projets prioritaires seront concentrés sur la conservation et/ou la restauration des zones humides Des partenariats auront été élaborés avec d'autres initiatives existantes
Démonstration de méthodes de restauration et de remise en état des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> Sélection de sites pour la restauration et la remise en état des zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de projets, dans six zones humides prioritaires, concentrés sur la restauration et la remise en état
Communication, éducation et sensibilisation du public	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une stratégie pour améliorer la communication, l'éducation et la sensibilisation aux valeurs et fonctions des zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'au moins une campagne de sensibilisation Au moins un programme de sensibilisation élaboré pour montrer les impacts des changements climatiques sur les zones humides
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une initiative panafricaine sur les capacités en matière de gestion des zones humides Renforcement des centres de formation existants ou établissement de nouveaux centres pour améliorer les connaissances scientifiques et la gestion des zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins un centre de formation à la gestion des zones humides et à la recherche en fonctionnement dans chaque sous-région Au moins 20% des universités du continent auront intégré la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides dans leurs programmes d'enseignement

- ii) Au moins un programme de formation à la gestion des zones humides et à la recherche, tel que l'East African Wetland Management Course, fonctionnera dans chaque sous-région.
- iii) Au moins 20% des universités de la région auront intégré la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides dans leurs programmes.

QUATRIÈME PARTIE

PLAN D'APPLICATION

2.4.1 Introduction

La Stratégie pour la gestion intégrée des zones humides africaines doit être conçue comme un cadre souple, dans une optique à long terme pour que ses activités puissent être modulées selon les besoins en évolution des pays et les circonstances changeantes. Elle doit être considérée comme un document dynamique qui sera régulièrement révisé.

Le mécanisme d'application du Plan d'action pour les zones humides sera le même que celui qui sert à la mise en œuvre de l'Initiative pour l'environnement du NEPAD. Le Plan d'action sera appliqué sous la responsabilité générale de l'AMCEN et de son Bureau, avec l'aide du Comité directeur pour la mise en œuvre du Plan d'action africain pour l'environnement. Le Comité directeur élaborera et recommandera à l'AMCEN et à son Bureau, un processus d'identification des institutions en mesure de concevoir et d'exécuter les activités proposées et décrites plus haut. Le Comité directeur fournira des orientations afin d'élaborer chacune des mesures proposées d'après les besoins et priorités des pays. Il fera régulièrement rapport à l'AMCEN et à son Bureau sur l'état de mise en œuvre du Plan d'action pour les zones humides.

Comme mentionné plus haut, le Plan d'action sera mis en œuvre au moyen de projets individuels. Les projets prioritaires, définis par le Groupe de travail thématique, sont joints section 3. Les titres des projets proposés figurent ci-après.

2.4.2 Titres des projets proposés

1. Renforcement des capacités en matière d'évaluation, de planification, de gestion et de suivi des zones humides d'Afrique.
2. Renforcement de la base de données et des possibilités d'échange d'expérience pour la gestion des zones humides d'Afrique.
3. Restauration et remise en état des zones humides
4. Gestion intégrée des principaux écosystèmes de zones humides dans les principaux bassins lacustres/hydrographiques d'Afrique.
5. Zones humides et moyens d'existence communautaires: démontrer les meilleures pratiques de gestion durable des zones humides pour améliorer les moyens d'existence des communautés qui vivent dans les sites choisis ou dans leurs environs.
6. Appui à la gestion durable des écosystèmes côtiers et estuariens.
7. Évaluation et suivi des écosystèmes d'eau douce d'Afrique.
8. Amélioration de la gouvernance et de la gestion des écosystèmes d'eau douce.
9. Valorisation des écosystèmes de zones humides d'Afrique en vue du développement économique et de l'allègement de la pauvreté.

2.4.3 Financement

Un plan de financement sera préparé en plus grand détail par le Comité directeur et mis en application un an au plus tard après l'approbation du Plan d'action. Une réunion de donateurs

servira de point de départ à l'obtention de ressources financières pour le premier ensemble de projets identifiés dans le Plan d'action ci-dessus, mais le financement public sera essentiel pour la Stratégie qui vise à obtenir l'engagement politique des gouvernements africains. Ce plan de financement devrait décrire d'autres types de financement auxquels les interventions de gestion des zones humides en Afrique ne font habituellement pas appel.

Contributions volontaires

L'idée maîtresse de ce Plan d'action est qu'il est élaboré par des Africains pour l'Afrique. En conséquence, un fonds sera créé pour recevoir les contributions volontaires des gouvernements africains. Le secteur privé, les donateurs et la société civile seront invités à contribuer au fonds mais l'objectif premier sera d'obtenir des ressources financières des gouvernements africains pour les redistribuer équitablement entre leurs propres projets.

Donations, parrainages et partenariats

On étudiera la possibilité de conclure des partenariats «publics-privés» comme autre source de ressources financières. Cela pourra prendre la forme de donations privées, de parrainages et de partenariats. On explorera, par exemple, un partenariat possible avec les compagnies aériennes internationales et nationales. Dans un premier temps, on identifiera les compagnies aériennes de la région qui seraient prêtes à établir avec l'organisation un partenariat dans le cadre duquel les passagers peuvent donner leur menue monnaie pour les zones humides. Autre partenariat éventuel : avec des entreprises qui produisent ou qui vendent de l'eau en bouteille étant donné le lien étroit qui unit les zones humides et nos sources d'eau potable.

On pourrait aussi analyser un partenariat possible avec les banques commerciales pour augmenter les ressources financières pour le programme et certaines activités de projets. Depuis peu, les banques commerciales d'Afrique financent des initiatives lancées par des communautés locales et la stratégie consistera à évaluer comment renforcer et élargir de tels partenariats.

Événements et activités

Un spectacle panafricain sera organisé et comprendra un grand programme publicitaire pour les zones humides dans le but d'améliorer la sensibilisation aux zones humides et de servir d'activité d'appel de fonds.

CONCLUSIONS

De nombreux plans d'action sont élaborés qui ne sont jamais vraiment mis en œuvre. Pour éviter que le présent Plan d'action ne subisse le même sort, et en raison des objectifs présentés qui sont de nature volontaire, les progrès d'application seront examinés à la fin de chaque année. Le Groupe de travail thématique sur les zones humides a identifié des projets potentiels de mise en œuvre du Plan d'action dont il faudra assurer le suivi et évaluer sérieusement les progrès d'application. C'est en effet la crédibilité de la région qui est en jeu.

SECTION 3 : FICHE TECHNIQUE DU PROJET

Composante zones humides de l'Initiative sur l'environnement du NEPAD



1. **Thème:** zones humides
2. **Titre du projet:** Renforcement des capacités pour l'évaluation, la planification, la gestion et le contrôle des terres humides en Afrique
3. **Durée du projet:** Cinq ans
4. **Calendrier (début - fin du projet):** 2003-2008
5. **Zone d'intervention:** Toute l'Afrique, sous-région par sous-région⁴
6. **Liens avec les cadres régionaux et/ou internationaux existants:** Initiative du NEPAD sur le renforcement des capacités, CDB, Convention de Ramsar

7. **Estimation du coût total:** 10 millions de \$US
8. **Financement disponible (s'il en existe):** 1.000.000 de \$US
9. **Financement additionnel nécessaire:** 9 millions de \$US
10. **Historique/justification du projet:** Le NEPAD et la CMAE reconnaissent que la mauvaise gestion des terres humides contribue à la pauvreté et qu'elle est une des premières causes de la disparition des espèces, de la dégradation de l'écosystème et que, de ce fait, elle constitue une menace pour le développement durable. En Afrique, il existe peu de documents sur la capacité de gestion des terres humides dans la région, à tous les niveaux, mais il est bien connu qu'elle est inadéquate. Les possibilités limitées d'aménagement des zones humides continuent à avoir un impact négatif sur le développement économique du continent et sur les moyens de subsistance de ses habitants et elles sont intimement liées à l'incapacité d'évaluer et de contrôler les terres humides ainsi qu'au manque de capacité pour développer et mettre en oeuvre des plans d'aménagement.

Bien que certaines initiatives aient été prises dans la région telles que les cours de formation **ad hoc** de Wetlands International (Bureau de l'Afrique de l'Ouest), l'Institut de formation du service de la faune et de la flore sauvages du Kenya (cours de formation en aménagement des zones humides) et centres spécialisés comme le Centre pour les zones humides d'Afrique, les possibilités de renforcement des capacités sont limitées.

Il est donc urgent de développer les capacités existantes d'aménagement des zones humides et d'améliorer la contribution qu'elles peuvent apporter aux populations et à l'environnement à l'échelle de toute l'Afrique. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine de l'appréciation des terres humides, des flux écologiques et de l'importance culturelle de ces zones.

11. **Objectif du projet:** acquérir des connaissances, renforcer les institutions et améliorer les services, (y compris les programmes de formation) pour l'évaluation, la planification, la gestion et le contrôle des terres humides dans les pays africains afin qu'ils puissent bénéficier du développement bien ciblé et bien coordonné des capacités.

12. **Composantes/activités du projet:**

- a. Inventaire des capacités de gestion des terres humides en Afrique
- b. Evaluation des besoins en matière de développement des capacités de gestion des terres humides en Afrique
- c. Stratégie de renforcement des capacités pour l'aménagement des zones humide en Afrique
- d. Mise en oeuvre de la stratégie de renforcement des capacités pour l'aménagement des zones humides en Afrique

Activités dans le cadre de cette composante:

Activité a1: Concevoir un protocole d'enquête pour évaluer la capacité de gestion des terres humides en Afrique

Activité a2: Effectuer l'enquête relative à la capacité d'évaluation, de planification, de gestion et de contrôle des terres humides

Activité a3: Compiler un inventaire des connaissances et des services existants

Activité b1: Ateliers sous-régionaux sur l'analyse des lacunes dans la gestion des terres humides en Afrique

Activité b2: Collationnement des résultats des ateliers sous-régionaux dans un aperçu général régional

Activité c1: Atelier régional pour l'élaboration et l'examen d'un projet de stratégie visant à renforcer les capacités de gestion des terres humides en Afrique, (y compris un plan de mise en oeuvre réalisable)

Activité c2: Distribution, pour examen, du projet de stratégie à tous les partenaires

Activité c3: Mise au point de la stratégie

Activité c4: Diffusion de la stratégie

Activité d1: Examen des programmes existants

Activité d2: Elaboration de programmes

Activité d3: Mise au point de matériel

Activité d4: Formation des formateurs

Activité d5: Diffusion du matériel

13. Résultats du projet

- Inventaire des connaissances et des services existant en Afrique pour l'évaluation, la planification, la gestion et le contrôle des terres humides
- Evaluation des besoins au niveau régional en matière d'évaluation, de planification, de gestion et de contrôle des terres humides
- Stratégie détaillée pour le renforcement des capacités d'aménagement durable des zones humides en Afrique
- Mise en oeuvre de la stratégie dans au moins trois des cinq sous-régions d'Afrique et dans au moins cinq pays par région

14. Parties concernées: Décideurs, directeurs et personnels techniques responsables de la gestion des terres, de l'eau, de l'écosystème et des ressources naturelles, institutions de formation, institutions de recherche, etc.

15. Documentation relative au projet: Initiative du NEPAD sur le renforcement des capacités, «Projet de stratégie et de Plan d'action du NEPAD pour l'aménagement des zones humides d'Afrique»

2. Points focaux/institutions de contact proposés ou potentiels: Convention de Ramsar, Wetlands International, WWF, organisations régionales de l'UICN (CEDEAO, SADC/ELMS, IGAD, UMA, EAC, CEMAC, CILSS et COMESA) et des organisations spécialisées CAW, KWSTI

FICHE TECHNIQUE DU PROJET

Composante zones humides de l'Initiative du NEPAD sur l'environnement

1. **Thème:** zones humides
2. **Titre du projet:** Améliorer la base d'information et les possibilités de partage des expériences en matière d'aménagement des zones humides en Afrique
3. **Durée du projet:** 5 ans
4. **Calendrier (début et fin du projet):** 2003-2008

5. **Zone d'intervention:** Toute l'Afrique, sous-région par sous-région
6. **Liens avec les cadres régionaux et/ou internationaux existants:** Initiative du NEPAD pour le renforcement des capacités, CDB, Convention de Ramsar
7. **Estimation du coût total:** 10 millions de \$US
8. **Financement disponible (s'il en existe):** 1.5 million de \$US (y compris les contributions en nature)
9. **Financement additionnel requis:** 8.5 millions de \$US
10. **Historique du problème/justification:** Le NEPAD et la CMAE reconnaissent que la mauvaise gestion des terres humides contribue à la pauvreté et qu'elle est une des premières causes de la disparition des espèces, de la dégradation de l'écosystème et que, de ce fait, elle constitue une menace pour le développement durable. L'un des facteurs en cause est le fait que la base d'information sur les terres humides est peu étoffée et que les informations qui existent peut-être dans les archives nationales ne sont pas partagées au niveau sous-régional. Il en résulte un gaspillage inutile de ressources rares pour la duplication de projets, la perte d'expériences et une mauvaise utilisation du personnel.

Il faut donc rationaliser la base des informations relatives à la gestion des terres humides de même que leur contribution au bien-être des populations et de l'environnement à l'échelle de l'Afrique toute entière.

11. **Objectif du projet:** Mettre en place un réseau d'informations et promouvoir l'échange de renseignements sur la gestion des terres humides dans les pays d'Afrique de façon à ce qu'ils puissent tirer profit des leçons apprises.

12. Composantes/activités du projet:

- a. Mise en place et amélioration des réseaux pour la gestion des terres humides en Afrique
- b. Partage d'expériences concernant la gestion des terres humides
- c. Mise en place et amélioration du centre sous-régional d'information pour l'aménagement des zones humides en Afrique
- d. Production de matériel d'information approprié concernant la gestion des terres humides en Afrique, à tous les niveaux
- e. Diffusion de matériel d'information approprié concernant la gestion des terres humides en Afrique, à tous les niveaux

Activités dans le cadre de cette composante:

Activité a1: Concevoir un protocole d'enquête pour répertorier les réseaux de gestion des terres humides existant en Afrique

Activité a2: Réaliser l'enquête sur les réseaux concernant les terres humides en Afrique

Activité a3: Compiler un inventaire des réseaux existants

Activité a4: Ateliers sous-régionaux pour déterminer les besoins additionnels de réseaux

Activité a5: Créer de nouveaux réseaux pour combler les lacunes de ceux qui existent ou élargir la couverture des réseaux existant pour combler les lacunes

Activité b1: Organiser des ateliers pour apprendre et partager des expériences sur la gestion des terres humides en Afrique

-
- Activité b2:** Organiser des échanges de visites sur le terrain et des échanges d'étudiants/personnel à tous les niveaux, à l'intérieur des sous-régions et entre elles
- Activité b3:** Préparer de la documentation sur la base des expériences et des leçons apprises afin de renforcer la mise en oeuvre des mesures de gestion des terres humides
- Activité c1:** Recenser les institutions existantes qui possèdent des informations sur l'aménagement des zones humides de la région
- Activité c2:** Etablir des mécanismes d'échange et de flux d'information entre les institutions recensées
- Activité c3:** Sélectionner un centre sous-régional comme bureau central de renseignements
- Activité c4:** Apporter l'appui nécessaire pour assurer le fonctionnement des centres sous-régionaux
- Activité d1:** Collationner les informations disponibles/existantes (en Afrique et en dehors du continent)
- Activité d2:** Cataloguer les informations recueillies
- Activité d3:** Examiner les possibilités d'application des informations recueillies
- Activité d4:** Faire la synthèse des informations qu'il est possible d'appliquer
- Activité d5:** Produire du matériel de sensibilisation et d'information
- Activité e1:** Identifier les parties prenantes et les décideurs concernés
- Activité e2:** Elaborer des stratégies pour promouvoir la sensibilisation aux problèmes des terres humides
- Activité e3:** Mettre en oeuvre les stratégies conçues pour promouvoir la sensibilisation aux problèmes des terres humides
- Activité e4:** Diffuser du matériel d'information sur les zones humides
- Activité e5:** Evaluer l'efficacité et l'impact du matériel d'information

13. Résultats du projet

- Mise en place et amélioration des réseaux dans au moins trois des cinq sous-régions africaines
- Au moins 10 échanges de personnels par an, dans et entre les sous-régions, cinq ateliers sous-régionaux
- Etablissement ou amélioration de centres sous-régionaux d'information dans toutes les sous-régions d'ici 2006
- Production de matériel d'information dans toutes les sous-régions
- Diffusion de matériel d'information dans toutes les sous-régions

14. Parties concernées: Décideurs, directeurs et personnels techniques responsables de la gestion des terres, des eaux, des terres humides et des ressources naturelles, institutions de formation, instituts de recherche, etc.

15. Documentation relative au projet: Initiative du NEPAD pour le renforcement des capacités «Projet de stratégie et de plan d'action du NEPAD pour l'aménagement des zones humides»

16. Points focaux/institutions de contact suggérés ou potentiels: Convention de Ramsar, Wetlands International, WWF, organisations régionales de UICN (CEDEAO, SADC/ELMS, IGAD, UMA, CEMAC, CILSS et COMESA), organisations spécialisées telles que le Centre pour les zones humides d'Afrique, KWSTI, NESDA

FICHE TECHNIQUE DU PROJET

Composante zones humides de l'Initiative du NEPAD sur l'environnement

1. **Thème:** zones humides
2. **Titre du projet:** Remise en état et régénération des terres humides en Afrique
3. **Durée du projet:** 3 ans
4. **Calendrier prévu:** 2004-2007
5. **Zone d'intervention:** Sites se trouvant à l'intérieur d'au moins six des principaux bassins fluviaux trans-frontières d'Afrique orientale, centrale, occidentale et australe et des états insulaires africains

Bassins potentiels:

- Afrique orientale: Lac Victoria, Tanganyika, Nil
- Afrique australe: Lac Malawi/Nyassa/Niassa, Okavango, Zambèze, Limpopo
- Afrique centrale: Congo, Tchad
- Afrique occidentale: Sénégal, Niger, Volta
- Afrique du Nord: Nil

Critères de sélection des sites:

Il existe dans toute l'Afrique un certain nombre d'initiatives en cours dans le domaine de la gestion des eaux. La plupart des grands écosystèmes trans-frontières font l'objet d'initiatives importantes financées par des donateurs. Le présent projet sur les terres humides procédera à une évaluation rapide de ces initiatives et déterminera avec lesquelles il est possible de créer des synergies et celles qui pourraient être complétées par une composante remise en état/régénération des terres humides.

6. **Liens avec les cadres régionaux et/ou internationaux existants:** Convention de Ramsar, Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, IGAD, SADC, CNUCD, CCNUCC.
7. **Estimation du coût total:** 6 millions de \$US (1 million de \$US par bassin).
8. **Financement disponible:** à déterminer, selon les sites sélectionnés.
9. **Financement additionnel requis:** à déterminer, selon les sites sélectionnés.
10. **Historique/Justification:** Dans toute l'Afrique les terres humides sont détruites à un rythme alarmant. Cependant, les collectivités, les autorités locales et les gouvernements nationaux se rendent de plus en plus compte de la valeur de leurs ressources en terres humides et des biens et services qu'elles fournissent. Dans ces cas, les zones humides importantes ou vitales 2 qui ont été détériorées devraient être remises en état. Mais comment ?

Une bonne partie de nos connaissances sur la remise en état et la régénération des terres humides sont tirées des études et des interventions réalisées en Europe et en Amérique du Nord. La remise en état des terres humides dans les climats tropicaux a, jusqu'à présent, fait l'objet de très peu de travaux. Reste à voir si les principes et les lignes directrices élaborés pour leur régénération dans les climats tempérés seraient valables pour l'Afrique.

Par ses travaux de démonstration à travers le continent, le présent projet a pour objectif de tester les principes et les lignes directrices en matière de remise en état des terres humides élaborés dans d'autres parties du monde afin de partir de ces expériences pour mettre au point un ensemble des pratiques les meilleures dans ce domaine, valable dans le contexte africain. Ce faisant, le projet remettra en état des zones humides sélectionnées et constituera les capacités nécessaires à cet effet dans toute la région.

11. Objectifs:

- tester les lignes directrices et les principes en matière de remise en état des terres humides sur le continent africain et déterminer quelles sont les pratiques les meilleures,
- faire des démonstrations de méthodes efficaces de remise en état et de régénération en Afrique,
- rétablir l'intégrité des systèmes de terres humides sur des sites sélectionnés dans l'intérêt des collectivités et de l'environnement,
- partager les expériences acquises dans les sous-régions pour mettre au point une perspective régionale de régénération des terres humides.

12. Activités:

Phase I: (12 mois)

1. Convoquer une réunion régionale préparatoire de planification;
2. Identifier un site dans chaque sous-région;
3. Evaluer rapidement les sites identifiés afin de connaître les problèmes, les types et les sources de dégradation et les menaces qui pèsent sur les terres humides;
4. Evaluer les capacités institutionnelles;
5. Etablir des partenariats et obtenir un appui politique;
6. Développer un plan d'intervention/remise en état.

Phase II: (3 mois)

7. Exposer les mesures d'intervention/remise en état à la réunion régionale pour obtenir un appui technique et des conseils;
8. Revoir le plan d'intervention/remise en état.

2. Les terres humides qui offrent des biens et services uniques en leur genre ou remplissent une fonction d'importance critique.

Phase III: (21 mois)

9. Mettre en oeuvre le plan d'intervention avec un appui technique si nécessaire;
10. Partager les expériences et décrire les pratiques les meilleures et les leçons apprises par le biais de la réunion régionale.

13. Résultats attendus:

- Capacités accrues dans les pays et les sous-régions en matière de remise en état des écosystèmes;
- Enseignements tirés des échanges d'expériences à travers la région;
- Mise au point des pratiques les meilleures pour la remise en état des zones humides en Afrique;
- Remise en état de 6 sites se trouvant dans des zones humides avec amélioration de la fonction des écosystèmes et de leur productivité;

- Avantages présentés par la fonction retrouvée des écosystèmes pour les populations locales.

14. Parties concernées:

- collectivités locales et utilisateurs des ressources;
- services gouvernementaux (eaux, environnement, faune et flore sauvages, forêts, pêches et autres selon le cas);
- secteur privé (tourisme, énergie, agriculture et autres selon le cas);
- institutions de recherche pertinentes;
- société civile (ONG internationales et locales);
- partenaires du développement.

15. Documentation existante:

Documentation concernant des initiatives en cours présentant un intérêt pour le projet.

16. Points focaux:

ONG internationales, Autorités compétentes des bassins fluviaux

FICHE TECHNIQUE DU PROJET

Composante zones humides de l'Initiative du NEPAD sur l'environnement

- 1. Thème:** zones humides
- 2. Titre du projet:** Gestion intégrée des écosystèmes de terres humides dans les principaux bassins fluviaux /de lacs en Afrique
- 3. Durée du projet:** 5 ans
- 4. Calendrier prévu:** 2004-2009
- 5. Zone d'intervention:** Sites se trouvant à l'intérieur d'au moins six des principaux bassins fluviaux trans-frontières d'Afrique orientale, centrale, occidentale et australe et des états insulaires africains

Bassins potentiels:

- Afrique orientale: Lac Victoria, Tanganyika, Nil
- Afrique australe: Lac Malawi/Nyassa/Niassa, Okavango, Zambèze, Limpopo
- Afrique centrale: Congo, Tchad
- Afrique occidentale: Sénégal, Niger, Volta
- Afrique du Nord: Nil

Critères de sélection des sites:

Il existe dans toute l'Afrique un certain nombre d'initiatives en cours dans le domaine de la gestion des eaux. La plupart des grands écosystèmes trans-frontières font l'objet d'initiatives importantes financées par des donateurs. Le présent projet sur les terres humides procédera à une évaluation rapide de ces initiatives et déterminera avec lesquelles il est possible de créer des synergies et celles qui seraient susceptibles d'être complétées par une composante remise en état/régénération des terres humides.

6. **Liens avec les cadres régionaux et/ou internationaux existants:** Convention de Ramsar, Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, IGAD, SADC, CNUCD, CCNUCC.
7. **Estimation du coût total:** 30 millions de \$US (5 millions de \$US par bassin).
8. **Financement disponible:** à déterminer, selon les sites sélectionnés.
9. **Financement additionnel requis:** à déterminer, selon les sites sélectionnés.
10. **Historique/Justification:** De plus en plus, les pays d'Afrique reconnaissent l'importance des ressources en terres humides pour l'économie des collectivités locales, celle des pays et des régions. Dans certains cas, les biens et services fournis par les terres humides africaines, par exemple eau, poissons, briques, purification des eaux et contrôle des inondations, peuvent représenter des centaines de millions de dollars par an. Cependant, l'ignorance en général et le manque de coordination du développement compromettent la continuité de la fourniture de ces biens et services. Les protocoles d'accord conclus récemment entre le secrétariat de la Convention de Ramsar, l'Autorité du bassin du Niger et la Commission du bassin du lac Tchad témoignent d'une plus grande sensibilisation à l'importance des terres humides dans le contexte de la gestion intégrée des bassins fluviaux et offrent une base solide pour poursuivre des activités dans ces domaines.

Etant donné que les terres humides concernent de multiples secteurs, il n'est pas possible de les planifier et de les gérer isolément. Les différents secteurs concernés (eaux, énergie, pêches, planification de l'utilisation des terres, environnement, etc.) doivent être réunis dans un processus coordonné de planification et de gestion.

Le présent projet mettra en place des unités multisectorielles efficaces de planification et de gestion des terres humides dans des bassins sélectionnés. Il démontrera comment intégrer leur gestion dans celle des bassins fluviaux et mettra en lumière les avantages de l'aménagement des zones humides dans de nombreux domaines tels que fourniture d'eau propre, reconstitution des nappes d'eau souterraines, contrôle des inondations, espèces de poissons, sources d'énergie, etc. Ce faisant, il démontrera la valeur d'une gestion saine des écosystèmes pour obtenir des sources de revenus durables grâce à une collaboration entre tous les secteurs aux niveaux local, national et sous-régional.

11. Objectifs:

- planifier et gérer efficacement les nombreux secteurs concernés par les terres humides dans des bassins sélectionnés,
- protéger et gérer durablement les écosystèmes d'eau douce prioritaires dans l'intérêt des populations, de l'agriculture, de l'industrie et de l'environnement.

12. Activités:

Phase I: (1 année)

1. Sélectionner les sites de démonstration;
2. Examiner et compiler les informations tirées des initiatives en cours et recenser les possibilités de conservation et de gestion des terres humides;
3. Evaluer les pratiques en matière d'utilisation des terres et les menaces pour les terres humides répertoriées (= analyse de la cause fondamentale), par exemple irrigation, énergie hydraulique, pesticides/substances agrochimiques, pollution;

4. Analyse institutionnelle des groupes chargés de la gestion et de la réglementation des bassins et des autres groupes compétents pour l'aménagement des terres humides;

Phase II: (4 ans)

5. Mettre au point un processus participatif de planification et de gestion
6. Renforcer les capacités des autorités responsables des bassins et celles des autres groupes cibles, s'il y a lieu;
7. Développer des projets pilotes pour démontrer les pratiques de gestion des terres humides les meilleures et les plus judicieuses;
 - a. Développer et appliquer des mesures de gestion des ressources;
 - b. Concevoir des mesures d'atténuation et de remise en état en cas de besoin;
8. Identifier les possibilités de soutien pour la conservation des terres humides à l'intérieur des bassins;
9. Promouvoir la désignation de sites au titre de la Convention de Ramsar, notamment en mettant en lumière la valeur de leurs utilisations multiples;
10. Programme de sensibilisation.
11. Examen et harmonisation des politiques sectorielles touchant les terres humides.

Phase III: (périodiquement pendant toute la durée du projet)

12. Echange interrégional d'expériences et de connaissances;
13. Documentation sur les expériences réalisées.

13. Résultats:

- Etablissement de partenariats régionaux, collaboration, coordination
- Plus grande capacité d'aménagement des zones humides et d'intégration des questions y relatives la gestion des eaux
- Efficacité de la gestion des terres humides
- Avantages accrus tirés des terres humides pour les collectivités locales
- Utilisation rationnelle des terres humides à l'intérieur des bassins

14. Parties concernées:

- collectivités locales et utilisateurs des ressources;
- services gouvernementaux (eaux, environnement, faune et flore sauvages, forêts, pêches et autres selon le cas);
- secteur privé (tourisme, énergie, agriculture et autres selon le cas);
- institutions de recherche pertinentes;
- société civile (ONG internationales et locales);
- partenaires du développement.

15. Documentation existante:

Documentation concernant le projet
Documents nationaux

16. Points focaux/institutions de contact:

Autorités compétentes des bassins fluviaux + ???
ONG internationales (WWF, IUCN, WI)

FICHE TECHNIQUE DU PROJET

Composante zones humides de l'Initiative du NEPAD sur l'environnement

1. **Thème:** zones humides
2. **Titre du projet:** Gestion durable des terres humides pour améliorer les sources de revenus des collectivités
3. **Durée du projet:** 5 ans
4. **Calendrier prévu:** 2004 - 2009
5. **Zone d'intervention:** Sites se trouvant à l'intérieur d'au moins six des principaux bassins fluviaux trans-frontières d'Afrique orientale, centrale, occidentale et australe et des états insulaires africains

Bassins potentiels:

- Afrique orientale: Lac Victoria, Tanganyika, Nil
- Afrique australe: Lac Malawi/Nyassa/Niassa, Okavango, Zambèze, Limpopo
- Afrique centrale: Congo, Tchad
- Afrique occidentale: Sénégal, Niger, Volta
- Afrique du Nord: Nil

Critères de sélection des sites:

Il existe dans toute l'Afrique un certain nombre d'initiatives en cours dans le domaine de la gestion des eaux. La plupart des grands écosystèmes trans-frontières font l'objet d'initiatives importantes financées par des donateurs. Le présent projet sur les terres humides procédera à une évaluation rapide de ces initiatives et déterminera avec lesquelles il est possible de créer des synergies et celles qui pourraient être complétées par une composante remise en état/régénération des terres humides.

6. **Liens avec les cadres régionaux et/ou internationaux existants:** Convention de Ramsar, Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, IGAD, SADC, CNUCD, CCNUCC et programmes régionaux existants.
7. **Estimation du coût total:** 6 millions de \$US (1 million de \$US par bassin).
8. **Financement disponible:** à déterminer, selon les sites sélectionnés.
9. **Financement additionnel requis:** à déterminer, selon les sites sélectionnés.
10. **Historique/Justification:** De nombreuses collectivités tirent une partie importante de leurs moyens de subsistance des ressources offertes par les terres humides. Et pourtant ce sont ces collectivités qui, par leurs activités, menacent le plus les terres humides et ont les plus fortes incidences négatives (par exemple en empiétant sur elles); ce sont elles aussi qui, paradoxalement, ont le plus à perdre lorsque ces terres ne peuvent plus fournir de produits ou de services de base.

Le succès de toutes les initiatives lancées en faveur des terres humides (planification, gestion, remise en état) dépend de la coopération et de la bonne volonté des collectivités car ces interventions ne peuvent être durables sans leur appui total. Il est impératif que les projets concernant les terres humides sensibilisent davantage les collectivités à la valeur de ces terres,

leur donnent les moyens de gérer les ressources qu'elles constituent et la possibilité de se faire entendre au niveau de la prise de décisions. Ces mesures prouveront que l'utilisation judicieuse des terres humides au niveau local peut augmenter la richesse en renforçant le lien qui existe entre une bonne gestion des terres humides et la réduction de la pauvreté.

11. Objectifs:

- sensibiliser davantage les collectivités locales aux avantages que présente l'utilisation judicieuse des terres humides;
- donner les moyens aux collectivités de gérer leurs ressources en terres humides de façon durable;
- établir un forum pour intégrer les préoccupations des communautés dans la planification des bassins;
- encourager les échanges d'expériences et d'enseignements au niveau sous-régional.

12. Activités:

Phase I: (1 année)

1. Sélection des sites et des collectivités cibles;
2. Recensement des parties concernées afin de décrire les utilisateurs actuels, la gouvernance;
3. Analyse de la situation afin de décrire les modèles actuels d'utilisation des ressources, en mettant en lumière ceux qui ne sont pas durables;

Phase II: (2-5 ans)

4. Elaborer, sur une base participative, des stratégies prudentes d'utilisation des ressources essentielles avec des recommandations relatives à des méthodes durables de récolte, transformation et commercialisation;
5. Identifier des interventions à petite échelle pour améliorer les sources de revenus et apporter le soutien nécessaire aux collectivités par des interventions pilotes et en leur fournissant le capital de départ;
6. Définir les besoins en capacités et lancer des initiatives de formation;
7. Examiner les politiques en vue de créer un forum pour que les collectivités puissent participer à la prise de décisions concernant la gestion des bassins et au partage des bénéfices;
8. Echange de visites pour partager les expériences et les enseignements.

13. Résultats attendus:

- Meilleures compréhension et connaissance de l'utilisation des terres humides par les collectivités,
- Possibilités plus nombreuses de gains et d'emplois pour les communautés locales,
- Contribution de la gestion durable des ressources en terres humides à l'allègement de la pauvreté et à la sécurité alimentaire,
- Plus large participation de la collectivité à la prise de décisions en matière d'aménagement des bassins.

14. Parties concernées:

- collectivités locales et utilisateurs des ressources;
- services gouvernementaux (eaux, environnement, faune et flore sauvages, forêts, pêches et autres selon le cas);
- formation et vulgarisation;

- société civile (ONG internationales et locales);
- partenaires du développement.

15. Documentation existante:

Documentation relative aux initiatives communautaires en cours présentant un intérêt pour le projet

16. Points focaux/institutions de contact:

ONG (WWF,IUCN,WI), organisations communautaires.

FICHE TECHNIQUE DU PROJET

Composante zones humides de l'Initiative du NEPAD sur l'environnement

- 1. Thème:** zones humides
- 2. Titre du projet:** Gestion, remise en état et régénération des terres humides côtières
- 3. Durée du projet:** 5 ans
- 4. Calendrier prévu:** 2004 - 2009
- 5. Zone d'intervention:** Sites se trouvant en Afrique orientale, centrale, occidentale, septentrionale et australe en mettant l'accent sur les états insulaires africains. La priorité sera donnée aux sites pour lesquels des liens peuvent être établis et des résultats prouvés dans le contexte de la gestion côtière intégrée.
- 6. Liens avec les cadres régionaux et/ou internationaux existants:** Convention de Ramsar, Conventions de Nairobi et Abidjan, CCNUCC, Commission de l'Océan indien, autres organismes régionaux, **Processus africain.**
- 7. Estimation du coût total:** 4 millions de \$US (0.5 million de \$US par intervention, plus les frais de coordination).
- 8. Financement disponible:** à déterminer, selon les sites sélectionnés.
- 9. Financement additionnel requis:** à déterminer, selon les sites sélectionnés.
- 10. Historique:** En Afrique, les zones côtières sont parmi les plus peuplées et elles sont sujettes à d'importants changements, historiques et continus, à cause de la croissance des villes et, plus récemment, du tourisme. Les terres côtières humides ont fortement subi les effets des activités de l'homme et elles sont très vulnérables à la dégradation résultant de la pollution et de l'afflux de sédiments, de même que de leur transformation pour le développement des infrastructures portuaires, du logement, du transport et du tourisme. Cette situation est particulièrement sérieuse dans les petits états insulaires.

En même temps, les terres côtières humides sont parmi les écosystèmes les plus productifs de la planète et elles soutiennent les activités de pêche côtière et hauturière et offrent d'autres biens et services d'importance vitale pour les économies nationales et locales et pour la subsistance de leurs populations. Les terres côtières humides servent de défense naturelle au

littoral et elles abritent une diversité biologique riche. Les zones côtières sont vulnérables à la montée des eaux de la mer et aux fortes tempêtes ainsi qu'à l'érosion associée aux changements climatiques. Des terres côtières humides saines et résistantes pourraient jouer un rôle essentiel pour atténuer les effets potentiellement dévastateurs de ces changements sur l'infrastructure, les établissements humains, les systèmes d'adduction d'eau et l'agriculture des zones côtières.

Le présent projet établira des méthodes efficaces de planification et de gestion multisectorielles des terres humides dans le contexte de l'aménagement intégré des zones côtières. Il démontrera comment intégrer la gestion des terres humides et celle des côtes et mettra en lumière les avantages multiples de cette gestion, y compris pour la défense du littoral. Ce faisant, il prouvera l'utilité d'une gestion saine des écosystèmes pour obtenir des sources de revenus durables grâce à une collaboration multisectorielle aux niveaux local, national et sous-régional.

11. Objectifs:

- établir des systèmes efficaces de planification et de gestion des terres humides dans des zones côtières sélectionnées;
- protéger et gérer durablement les terres humides prioritaires dans l'intérêt des populations, de l'agriculture, de l'industrie et de l'environnement.

12. Activités:

Phase I: (1 année)

1. Sélectionner les sites de démonstration;
2. Examiner et compiler les informations tirées des initiatives en cours et recenser les possibilités de conservation et de gestion des terres humides;
3. Evaluer les pratiques en matière d'utilisation des terres et les menaces pour les terres humides répertoriées (= analyse de la cause fondamentale), par exemple irrigation, énergie hydraulique, pesticides/substances agrochimiques, pollution, conversion;
4. Analyse institutionnelle des mécanismes et des structures de gestion des terres côtières humides;

Phase II: (4 ans)

5. Mettre au point un processus participatif de planification et de gestion;
6. Renforcer, si nécessaire, les capacités des autorités responsables de la gestion des zones côtières et celles des autres groupes cibles;
7. Développer des projets pilotes pour démontrer les pratiques de gestion les meilleures et les plus judicieuses des terres humides;
 - a. Développer et appliquer des mesures de gestion des ressources;
 - b. Concevoir des mesures d'atténuation et de remise en état en cas de besoin;
8. Identifier les possibilités de soutien des zones de conservation des terres humides au sein des zones côtières;
9. Promouvoir la désignation de sites au titre de la Convention de Ramsar, notamment en mettant en lumière leur valeur du point de vue utilisations multiples;
10. Programme de sensibilisation.
11. Examen et harmonisation des politiques sectorielles touchant les terres humides côtières.

Phase III: (périodiquement pendant toute la durée du projet)

12. Echange d'expériences et de connaissances acquises entre régions;

13. Documentation sur les expériences réalisées et élaboration de recommandations ou de lignes directrices pour l'intégration de la conservation des terres humides dans l'aménagement intégré des zones côtières.

13. Résultats :

- Etablissement de partenariats, collaboration, coordination au niveau régional
- Amélioration de la capacité de gestion des terres humides et d'intégration des questions y relatives dans l'aménagement des zones côtières
- Gestion efficace des terres humides
- Augmentation des avantages tirés des terres humides pour les collectivités locales
- Rationalisation de l'utilisation des ressources en terres humides à l'intérieur des zones côtières

14. Parties concernées:

- collectivités locales et utilisateurs des ressources
- services gouvernementaux (eaux, environnement, faune et flore sauvages, forêts, pêches et autres selon le cas)
- secteur privé (tourisme, énergie, agriculture et autres selon le cas)
- institutions de recherche concernées
- société civile (ONG internationales et locales)
- partenaires du développement.

15. Documentation existante:

Documentation présentant un intérêt pour le projet
Documents nationaux

16. Points focaux/institutions de contact:

Autorités/organismes pertinents responsables de l'aménagement des zones côtières,
ONG internationales (WWF,IUCN,WI)

FICHE TECHNIQUE DU PROJET

Composante zones humides de l'Initiative du NEPAD sur l'environnement

1. **Thème:** zones humides
2. **Titre du projet:** Evaluation et surveillance des écosystèmes d'eau douce en Afrique
3. **Durée du projet:** au départ 3 ans, mais la surveillance est continue
4. **Calendrier prévu:** 2004 - 2006
1ère année: Enquête et évaluation d'exploration;
2ème année: Evaluation d'écosystèmes d'eau douce sélectionnés;
3ème année: Elaboration et mise en oeuvre d'un système de surveillance.
5. **Zone d'intervention:** Régionale

6. **Liens:** Convention de Ramsar, Plans d'action pour l'évaluation de la biodiversité et la lutte contre la désertification, Evaluation de l'écosystème pour le Millénaire, Programme mondial d'évaluation des eaux
7. **Estimation du coût total:** 12 millions de \$US
8. **Financement disponible:** 3 millions de \$US
9. **Financement additionnel requis:** 9 millions de \$US
10. **Historique et justification du projet:** Sur tout le continent africain, bien que largement utilisés, les écosystèmes d'eau douce sont encore mal connus, en particulier en ce qui concerne leur rôle dans le maintien de la qualité de l'eau et les biens et services qu'ils offrent. Il est tout à fait évident qu'il n'y a eu dans la région ni enquête détaillée ni évaluation. De plus, le caractère écologique des terres humides de la région a fait l'objet de peu de surveillance. Il en est généralement résulté des régimes d'aménagement mal conçus et le fait que l'importance des terres humides pour le développement économique et la réduction de la pauvreté n'ait pas été reconnu comme il se doit. Il est évident qu'il y a un manque d'information et de recherche sur les terres humides en Afrique tropicale, notamment des informations historiques recueillies et analysées sur une longue période pour permettre de comprendre les valeurs de l'hydrologie des terres humides, les variations saisonnières, etc. qui ont une incidence sur la productivité et la biodiversité.

Si des inventaires nationaux des terres humides peuvent être utiles pour prendre des décisions en connaissance de cause, leur évaluation rapide au niveau national peut aussi constituer un premier pas dans la collecte d'informations et la détermination des priorités nationales en matière de mesures de gestion et de remise en état. Pour procéder à ces inventaires, il conviendrait d'utiliser des méthodes types d'inventaire ou d'évaluation des terres humides. Les inventaires nationaux ou les évaluations rapides des terres humides devraient décrire celles qui ont une importance particulière pour des raisons d'approvisionnement en eau, de protection côtière, de défense contre les inondations, de sécurité alimentaire, d'allègement de la pauvreté, d'héritage culturel, de développement du tourisme et/ou de recherche scientifique. Il est plus facile et moins coûteux de procéder à des évaluations rapides des terres humides nationales que d'établir des inventaires complets et les pays décideront quelle est l'option qu'ils préfèrent. Au niveau régional, ces inventaires ou ces évaluations rapides seront utiles pour prendre des décisions éclairées sur les terres humides qui méritent une attention d'urgence.

Il est prévu que les inventaires nationaux ou les évaluations rapides des terres humides seront utilisés pour contrôler leurs changements et apprécier leur caractère écologique. Une évaluation de la vulnérabilité des terres humides au changement de caractère écologique, à l'impact des changements climatiques, de la montée des eaux de la mer, des barrages, de l'invasion d'espèces étrangères et des pratiques agricoles constituera l'étape suivante de cette composante de la stratégie.

Pour pallier le manque général d'information et de recherche, l'évaluation et la surveillance contribueront à constituer un ensemble de recherches sur les fonctions et valeurs des terres humides et sur les méthodes à utiliser pour les remettre en état ce qui contribuera au meilleur aménagement des zones humides sous les tropiques.

11. Objectifs:

- Fournir aux gestionnaires et aux décideurs des informations pour leur permettre d'élaborer des politiques, une législation et de planifier la gestion des terres humides
- Mettre au point des mécanismes et des procédures pour la surveillance à long terme des terres humides
- Etablir un réseau représentatif des sites de référence à des fins de contrôle
- Améliorer la connaissance et la compréhension de la valeur, des fonctions, des menaces et des mesures correctives dans la gestion des écosystèmes d'eau douce en Afrique

12. Activités:

- a. Procéder à une évaluation rapide des terres humides
- b. Procéder à une enquête et à l'établissement de cartes des écosystèmes de terres humides
- c. Constituer une base de données des zones humides
- d. Définir des critères au niveau sous-régional pour déterminer les priorités des écosystèmes d'eau douce
- e. Appliquer les critères et sélectionner les sites
- f. Définir les priorités au niveau du pays et de la sous-région
- g. Elaborer un protocole de surveillance et l'appliquer dans les sites de référence
- h. Contrôler la qualité de l'eau sous les angles suivants: eau potable, activités de pêche et biodiversité, niveaux de pollution, espèces étrangères envahissantes, changement de valeur et de fonctions, lien avec la nappe phréatique.

13. Résultats attendus:

- Meilleure connaissance et meilleure compréhension des processus écologiques et de la valeur socio-économique des terres humides
- Meilleure prise de décisions au niveau de politiques saines et appropriées, de la législation et de la bonne gestion
- Amélioration de la coopération, de la collaboration et de l'action collective en ce qui concerne les sites prioritaires et les meilleures pratiques de gestion.
- Protocoles de surveillance à long terme.

14. Parties concernées:

Institutions gouvernementales nationales, Convention de Ramsar, SADC, IGAD, Autorités responsables des bassins fluviaux et de lacs, Wetlands International, IUCN, WWF, FAO.

15. Documentation existante:

Annuaire des zones ornithologiques importantes, base de données de Wetlands International, MedWet, SADC, inventaires nationaux de la Zambie, de l'Afrique du Sud, de l'Ouganda et du Botswana, perspectives de la diversité biologique.

16. Points focaux/institutions de contact:

Organismes sous-régionaux, institutions nationales, organisations internationales.

FICHE TECHNIQUE DU PROJET

Composante zones humides de l'Initiative du NEPAD sur l'environnement

1. **Thème:** zones humides
2. **Titre du projet:** Amélioration de la gestion et de la gouvernance des écosystèmes d'eau douce en Afrique
3. **Durée du projet:** 5 ans
4. **Calendrier prévu:** 2004 - 2008
1ère année: Examen des politiques nationales et régionales relatives aux terres humides et présentant un intérêt pour les écosystèmes de terres humides et d'eau douce; 2ème année: Harmonisation des politiques aux niveaux national et régional 3ème année: Elaboration de politiques, stratégies et plans appropriés concernant les terres humides.
5. **Zone d'intervention:** Régionale et pays par pays
6. **Liens:** Convention de Ramsar, PNUD, PNUE, Centre mondial de la pêche, etc.
7. **Estimation du coût total:** 6 millions de \$US
8. **Financement disponible:** 1.5 million de \$US
9. **Financement additionnel requis:** 4.5 millions de \$US
10. **Historique et justification du projet:** Malgré le rôle important que jouent les terres humides dans le développement économique et les moyens de subsistance des collectivités, très peu de pays de la région ont élaboré les politiques nécessaires à leur gestion. Bien souvent, les informations requises pour prendre des décisions éclairées et formuler des politiques sont difficiles à obtenir. L'appui politique au développement et à l'application des politiques, stratégies et plans d'action concernant les terres humides est aussi limité et, de ce fait, les questions relatives aux terres humides sont exclues des stratégies de réduction de la pauvreté.

Le présent projet aidera les pays dont une partie importante de la population est tributaire des terres humides à élaborer des politiques nationales dans ce domaine. Ces politiques devront être intégrées dans d'autres processus et documents concernant les stratégies et la planification, se concentrant notamment sur d'autres secteurs tels que les pêches, l'aménagement des ressources hydriques, l'utilisation des terres et sur des problèmes de pollution par exemple. Lors de l'élaboration des politiques nationales concernant les terres humides, il conviendrait d'examiner la législation nationale y relative. La Convention de Ramsar a mis au point un manuel relatif à l'examen des lois et des institutions chargées en vue de promouvoir la conservation et l'utilisation judicieuse des terres humides. Suite à cet examen, l'étape suivante devrait consister à amender ou modifier la législation et les procédures institutionnelles afin d'éviter que les terres humides soient mal utilisées. Cette législation devrait prendre en compte les études d'impact sur l'environnement dans les politiques, programmes et plans susceptibles d'avoir une influence sur les terres humides. Les pays élaboreront des projets spécifiques d'examen législatif en y intégrant les réglementations décentralisées, y compris les règlements appliqués au niveau du district et les règles traditionnelles de conservation des écosystèmes des terres humides.

Des stratégies et des plans d'action nationaux sur les terres humides constitueront l'étape suivante de cette composante du projet pour les pays dont une partie importante de la population est tributaire de ces terres. Ainsi, chaque pays appréciera s'il a besoin d'une politique nationale en la matière. Dans l'affirmative, cette politique sera élaborée sur la base des discussions relatives à la façon de savoir comment inclure et/ou adapter les résolutions les plus récentes de la Convention de Ramsar sur la gestion participative, l'eau, les changements climatiques induits par les barrages, les espèces envahissantes et l'agriculture par exemple.

11. Objectifs:

- a. Intégrer les questions concernant les terres humides dans l'élaboration des stratégies, programmes et plans aux niveaux national et sous-régional.
- b. Harmoniser les politiques aux niveaux national et sous-régional.
- c. Elaborer des politiques, stratégies et plans appropriés sur les terres humides.

12. Activités:

- a. Examen des politiques existantes ayant une influence sur les terres humides
- b. Mise en place d'un processus consultatif
- c. Préparation de documents nationaux sur la question
- d. Préparation de projets de documents de stratégie et de politique
- e. Adoption des politiques et stratégies
- f. Intégration des politiques relatives aux terres humides dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté.

13. Résultats attendus:

- Politiques harmonisées
- Prise de décision facilitée
- Moins de conflits
- Meilleure gestion des bassins

14. Parties concernées:

Services et agences gouvernementaux, organisations de la société civile, secteur privé, utilisateurs des ressources

15. Documentation existante:

Documents de stratégie de réduction de la pauvreté, Plan stratégique et politique de l'Ouganda pour les terres humides, Politiques et législations nationales sur la gestion de l'environnement, Stratégies et plans d'action nationaux en matière de diversité biologique, Vision 2025, Perspective africaine pour l'eau et l'environnement 2000.

16. Points focaux/institutions de contact:

Services et agences gouvernementaux, organisation de la société civile, secteur privé, utilisateurs des ressources, Comités nationaux pour les terres humides.

FICHE TECHNIQUE DU PROJET

Composante zones humides de l'Initiative du NEPAD sur l'environnement

1. **Thème:** zones humides
2. **Titre du projet:** Appréciation de la valeur des écosystèmes d'eau douce africains dans le développement économique et la réduction de la pauvreté
3. **Durée du projet:** 5 ans
4. **Calendrier prévu:** 2004 - 2008
1ère année: Elaboration de critères d'estimation, de méthodes et de lignes directrices, renforcement des capacités
2ème année: Evaluation des activités de types de terres humides représentatifs
3ème année: Analyse du rapport coût-bénéfice et intégration de l'évaluation de la stratégie environnementale dans les décisions concernant la planification du développement
5. **Zone d'intervention:** sous-régionale et au niveau des bassins
6. **Liens:** Convention de Ramsar (lignes directrices sur l'estimation des terres humides en préparation);
Dialogue sur l'alimentation, l'eau et l'environnement.
7. **Estimation du coût total:** 15 millions de \$US
8. **Financement disponible:** 4.5 millions de \$US
9. **Financement additionnel requis:** 10.5 millions de \$US
10. **Historique et justification du projet:** Il est bien connu et reconnu que les terres humides sont les écosystèmes de la région les plus productifs et qu'ils offrent toute une gamme de biens et services qui assurent la subsistance de millions de personnes et la diversité de la faune et de la flore sauvages.

Bien que l'importance des fonctions, produits et attributs des terres humides soit reconnue, de plus en plus ces systèmes se dégradent et subissent des pertes à des rythmes alarmants. La raison en est principalement l'utilisation non réglementée et la surexploitation des ressources des zones humides résultant de demandes concurrentes toujours plus nombreuses pour satisfaire tout un éventail de besoins. Le problème est encore aggravé par les ravages incessants de la sécheresse. Leur effet combiné se traduit par le peu d'importance accordée aux terres humides dans les processus de prise de décisions en matière de développement du fait que leurs valeurs ne sont pas quantifiées et que la politique y relative reste floue.

Le fait de ne pas reconnaître les valeurs des terres humides est la cause primordiale de leur disparition qui coûte aux pays de la région des sommes substantielles, bien que souvent invisibles, en raison de la perte des services qu'elles rendent et des fonctions qu'elles remplissent. En même temps, la valeur économique des terres humides par rapport à leurs multiples fonctions - qui vont de la fourniture d'eau propre à la lutte contre les inondations, en passant par les stocks de poissons et autres - est mal connue. Ces informations sont d'importance capitale dans la prise de décisions éclairées au sujet de l'avenir des zones humides dans le contexte de la planification sectorielle et du développement. La

détermination des valeurs démontrables des terres humides servira à l'élaboration des politiques, de la législation, des plans d'aménagement et aux processus de prise de décisions y relatifs.

Cette «estimation» a pour rôle de tenter d'attribuer des valeurs quantitatives et qualitatives aux biens et services fournis par les ressources des zones humides indépendamment de leurs prix, connus ou non, sur le marché. Son objectif principal sera de faciliter la prise de décisions concernant leur gestion en démontrant l'efficacité globale des différentes utilisations concurrentes des ressources des zones humides. Cette estimation aidera à décider comment utiliser au mieux un système de terres humides donné ou l'eau qui s'y écoule, à supposer que les décideurs soient conscients de ses objectifs et de ses limites. Enfin, l'estimation porte sur l'attribution des ressources en terres humides de façon à améliorer les conditions de vie de l'homme tout en conservant son autonomie à l'écosystème.

11. Objectifs:

Améliorer les connaissances sur la valeur économique directe ou indirecte des services et des fonctions des terres humides afin de promouvoir leur conservation et leur utilisation judicieuse en tant que composante intégrale des stratégies de développement durable, de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.

12. Activités:

- a) Examen de la littérature existante sur les méthodes et les études de cas (au niveau régional)
- b) Atelier d'experts pour examiner et finaliser le projet de méthode d'estimation (aux niveaux national/sous-régional)
- c) c. Formation d'équipes nationales multidisciplinaires en matière d'estimation des terres humides (aux niveaux national/sous-régional)
- d) Evaluations pilotes réalisées dans des sites sélectionnés à l'intérieur des bassins (aux niveaux national/sous-régional)
- e) Examen des résultats de ces évaluations pilotes et révision de la méthodologie (aux niveaux national/sous-régional)
- f) Elargissement des estimations à des sites représentatifs dans des bassins prioritaires (aux niveaux national/sous-régional)
- g) Publication des méthodes et intégration dans des programmes régionaux de formation (aux niveaux sous-régional/régional)
- h) Diffusion des résultats et des études de cas (aux niveaux régional/sous-régional et national)

13. Résultats attendus:

- Amélioration de la prise de décision, des politiques et de la législation sur l'aménagement de l'écosystème d'eau douce
- Application d'une méthodologie commune par un groupe central d'experts et de praticiens pour l'estimation des terres humides dans les bassins prioritaires
- Optimisation des valeurs et fonctions des terres humides dans les programmes de réduction de la pauvreté
- Investissements adéquats pour augmenter les valeurs des terres humides.

14. Parties concernées:

Services et agences gouvernementaux - pêches, agriculture, eaux, tourisme, énergie, faune et flore sauvages, etc., organisations de la société civile, secteur privé, utilisateurs des ressources

15. Documentation existante:

Documents de stratégie de réduction de la pauvreté
Plan stratégique et politique de l'Ouganda pour les terres humides et autres exemples
Politiques et législations nationales sur la gestion de l'environnement
Stratégies et plans d'action nationaux en matière de diversité biologique
Vision 2025
Perspective africaine pour l'eau et l'environnement 2000
Proposition pour l'estimation des terres humides de la SADC (UICN)

16. Points focaux/institutions de contact:

Services et agences gouvernementaux - ministères responsables de la planification et du développement économique
Comités nationaux pour les zones humides
Convention de Ramsar
Organisations internationales

ANNEXES

ANNEXE 1

LISTE DES PARTICIPANTS

Sheila Aggarwal-Khan*
Responsable de programme - Projets de
moyenne envergure,
Programme des Nations Unies pour
l'environnement,
Division de la coordination du FEM
P.O. Box 30552, Nairobi, Kenya
Tel: +254 2 623265
Fax: +254 2 624041/623696/623162/624042
Email: Sheila.Aggarwal-Khan@unep.org

Abou Bamba
Coordinateur, Réseau pour l'environnement
et le développement durable en Afrique
(NESDA),
24 BP 95 Banque africaine de développement,
Abidjan, Côte d'Ivoire
Tel: +225. 20.20.54.19, +225.05.03.05
(mobile)
Fax: +225. 20.20.59.22
Email: a.bamba@afdb.org
bambaa@hotmail.com

Chris Gordon
Directeur, Centre pour les zones humides
d'Afrique,
c/o P.O Box LG67,
Legon, Accra, Ghana
Tel: +233 21 512835/6
Fax: +233 21 512837
Email: chrisgordon@ighmail.com;
cg@afriwet.org
Web Page: <http://www.afriwet.org>

Sarah Humphrey (observateur)
Responsable du Programme du WWF pour
l'Afrique & Madagascar,
WWF-International,
Avenue du Mont Blanc,
1196 Gland - Suisse
Fax: +41 22 364 4238
Email: Shumphrey@wwwfwfint.org

S.E. M. le Ministre Imeh Okopido
7ème étage, Secrétariat Fédéral,
Shehu Shagari way. P.M.B. 468,

Garki, Abuja, Nigeria
Tel: + 263 5234695
Fax: +263 5234695
Email: imet.okopido@hyperia.com

Daniel Jamu
Responsable de projet, Centre national
d'aquiculture,
World Fish Centre,
PO Box 229,
Zomba, Malawi
Tel: +265-(0) 1) 536274/536298
Fax: +265-(0) 1) 536274
Email: D.Jamu@cgiar.org

Maina Karaba
Responsable des ressources naturelles et de
l'énergie,
IGAD, BP 2653 Djibouti
Tel: +253 354050
Fax: +253 356994/356284/353520
Email: maina.karaba@igad.org

Namory Keita
Président du Comité National Ramsar,
Direction Nationale des Eaux et Forêts,
BP 624, Conakry, Guinée
Tel: +224 1126 9520
Fax:
Email: namory54@yahoo.fr

Anderson Koyo
Coordinateur de la conservation des zones
humides,
Recherche & planification, Programme pour
les zones humides,
Kenya Wildlife Service
P.O. Box 40241,
Nairobi, Kenya
Tel: +254 20 605 828, 501081/2,602345
Fax: +254 20 605 828,603792,505866
Email: akoyo@kws.org; wetland@kws.org

Paul Mafabi
Directeur de programme,
Programme national des zones humides,

Ministère de l'eau, des terres et de
l'environnement,
PO Box 9629,
Kampala, Ouganda
Tel: +256 41 254706
Fax: +256 41 348772
Email: mafabip@ugandawetlands.org

Tabeth Matiza-Chiuta
Bureau régional de l'UICN,
Afrique australe,
PO Box 745, Harare,
Zimbabwe
Tel: +263 4 728266
Fax: +263 4 720738
Email: tabethc@iucnrosa.org.zw

Abdoulaye Ndiaye
Wetlands International –
Programme pour l'Afrique de l'Ouest,
BP 8060,
Dakar-Yoff, Sénégal
Tel: +221 820 64 78
Fax: +221 820 64 79
Email: wetlands@sentoo.sn

Yaa Ntiamoa-Baidu
Directeur du WWF,
Programme pour l'Afrique & Madagascar,
WWF-International Avenue du Mont Blanc
1196 Gland - Suisse
Tel: + 41 22 364 9265
Fax: +41 22 364 4238
Email: yntiamoa@wwwfint.org

Rashid A. Oyewole
Directeur adjoint (Irrigation et drainage),
Ministère fédéral des ressources hydriques,
Area 1, Garki PMB 159,
Abuja, Nigeria
Tel: +243 9 2342910, 2347302
Fax: +234 9 2343055
Email: oyewolera@hotmail.com

Manikchand Puttoo
Responsable de la recherche et du
développement,
Service de la conservation et des parcs
nationaux,
Ministère de l'agriculture,
Technologie alimentaire & ressources

naturelles,
Rédit, Maurice
Tel: 230 464 4016
Fax: 230 465 1184
Email: npcsagr@intent.mu

Mohamed F. Sessay*
Programme des Nations Unies pour
l'environnement,
Division de la coordination du FEM,
P.O.Box 30552, Nairobi, Kenya
Tel: + 254 2 624294
Fax: + 254 2 623928
Email: Mohamed.Sessay@unep.org

Davy Siame
Responsable principal de la planification
(Environnement),
Ministère du tourisme, de l'environnement et
des ressources naturelles,
Fax: -229163
Email: siamedavy@hotmail.com

Anada Tiega
Coordonnateur régional pour l'Afrique,
Bureau Ramsar,
Rue Mauverney 28,
1196 Gland, Suisse
Tel: +41 22 999 0164
Fax: 41 22 999 0169
Email: tiega@ramsar.org

Kelly West
UICN, Bureau de l'Afrique orientale,
P.O.Box 68200,
Postal Code 00200,
Nairobi, Kenya
Tel: +254 2 890605/12
Fax: +245 2 890615
Email: Kaw@iucnearo.org

Clarice Wilson*
Consultant, Programme des Nations Unies
pour l'environnement,
Division de la coordination du FEM,
P.O. Box 30552,
Nairobi, Kenya
Tel: +254 2 624088
Fax: + 254 2 624041/623696/623162/624042
Email: clarice.wilson@unep.org

* *Personnel chargé de la coordination et consultants de la Division du FEM du PNUE*

ANNEXE 2

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS DANS LE CADRE DU NEPAD

Les critères de sélection et de préparation des projets seront, entre autres:

- *Projets régionaux, sous-régionaux et internationaux ou projets à impact régional* – les projets élaborés et choisis dans le cadre du Plan d'action devraient avoir une optique sous-régionale ou régionale ou faire participer plusieurs pays africains.
- *Multi-objectifs* – les projets devraient viser, dans la mesure du possible, à intégrer les trois piliers du développement durable.
- *Nature participative* – les projets devraient être élaborés dans le cadre d'une approche participative où les partenaires, y compris le gouvernement, le secteur privé, la société civile, les ONG et la communauté scientifique, ont un sens élevé d'appropriation.
- *Approche programmatique* – les projets devraient être intégrés dans une approche programmatique, et dans la mesure du possible stratégique, complète.
- *Perspective du développement durable* – les projets devraient être conçus en tenant compte des besoins d'alléger la pauvreté et de promouvoir la croissance économique.
- *Renforcement des capacités* – les projets devraient intégrer les besoins de renforcement des capacités dans le cadre des activités prévues.
- *Recours maximum à l'expertise africaine* – les projets devraient viser à recourir le plus possible aux experts et institutions locaux.
- *Reproductibilité élevée* – les projets doivent être conçus pour garantir la reproductibilité et la diffusion de bonnes pratiques et de bonnes expériences.
- *Durabilité des activités* – les projets devraient avoir des activités dont les avantages sont durables au-delà de la durée de vie des interventions.
- *Financement possible* – seuls les projets susceptibles d'attirer un financement intérieur et un appui extérieur adéquats doivent être considérés.
- *Promotion du partage de l'expérience et de l'apprentissage* – les projets doivent viser à promouvoir le partage des expériences et à renforcer la coopération régionale et l'apprentissage collectif.
- *Critères d'efficacité* – les projets devraient avoir des objectifs, des indicateurs d'efficacité et des mécanismes de suivi clairs.
- *Équilibre thématique* – il convient de rechercher un équilibre entre les domaines thématiques du Plan d'action.
- *Équilibre géographique* - l'équilibre entre les cinq sous-régions d'Afrique doit être recherché d'après les regroupements géographiques des Nations Unies.
- Intégration de la parité hommes-femmes dans tous les projets.

ANNEXE 3

GLOSSAIRE

Acteur ou partie prenante

Institution, organisation, ou groupe qui a des intérêts dans un secteur ou système particulier (Garrett M.J., OMS 1999).

Par exemple : personnes qui utilisent (ou dont les activités affectent) les écosystèmes de mangroves ou qui s'intéressent à ces écosystèmes.

Action 21

Recueil de programmes d'action visant à promouvoir le développement durable au 21^e siècle. Adopté à Rio de Janeiro, en juin 1992.

Approche par écosystème

L'approche par écosystème est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. L'approche par écosystème repose sur l'application de méthodes scientifiques appropriées aux divers niveaux d'organisation biologique, qui incluent les processus, les fonctions et les interactions essentiels entre les organismes et leur environnement. Elle reconnaît que les êtres humains, avec leur diversité culturelle, font partie intégrante des écosystèmes.

Adoptée par la Conférence des Parties à la CDB, à sa cinquième Réunion à Nairobi, en 2000 (décision V/6), en tant que principal cadre d'action de la Convention. Elle recommandait l'application de 12 principes de l'approche par écosystème.

- Principe 1 : Les objectifs de gestion des terres, des eaux et des ressources vivantes sont un choix de société.
- Principe 2 : La gestion devrait être décentralisée et ramenée le plus près possible de la base.
- Principe 3 : Les gestionnaires d'écosystèmes devraient considérer les effets (réels ou potentiels) de leurs activités sur les écosystèmes adjacents ou autres.
- Principe 4 : Compte tenu des avantages potentiels de la gestion, il convient de comprendre l'écosystème dans un contexte économique. Tout programme de gestion d'écosystème devrait :
 - a) réduire les distorsions du marché qui ont des effets néfastes sur la diversité biologique;
 - b) harmoniser les mesures d'incitation pour favoriser la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique;
 - c) intégrer dans la mesure du possible les coûts et les avantages à l'intérieur de l'écosystème géré.
- Principe 5 : Conserver la structure et la dynamique de l'écosystème, pour préserver les services qu'il assure, devrait être un objectif prioritaire de l'approche systémique.
- Principe 6 : La gestion des écosystèmes doit se faire à l'intérieur des limites de leur dynamique.
- Principe 7 : L'approche par écosystème ne devrait être appliquée que selon les échelles appropriées.

- Principe 8 : Compte tenu des échelles temporelles et des décalages variables qui caractérisent les processus écologiques, la gestion des écosystèmes doit se fixer des objectifs à long terme.
- Principe 9 : La gestion doit admettre que le changement est inévitable.
- Principe 10 : L'approche par écosystème devrait rechercher l'équilibre approprié entre la conservation et l'utilisation de la diversité biologique.
- Principe 11 : L'approche par écosystème devrait considérer toutes les formes d'information pertinentes, y compris l'information scientifique et autochtone, de même que les connaissances, les innovations et les pratiques locales.
- Principe 12 : L'approche par écosystème devrait impliquer tous les secteurs sociaux et toutes les disciplines scientifiques concernés.

Biodiversité

Forme condensée de l'expression diversité biologique : « variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. » (Article 2 de la Convention sur la diversité biologique)

Cogestion

Le partage de l'autorité, de la responsabilité et des avantages entre le gouvernement et les collectivités locales dans le cadre de la gestion des ressources naturelles (Glossaire WCMC-PNUE).

Communautés culturelles autochtones ou populations autochtones

Il s'agit d'une société homogène identifiée par autodescription ou décrite par d'autres qui a toujours vécu en communauté, sur un territoire limité et défini selon des normes communautaires, en partageant des liens communs de langage, coutumes, traditions et autres traits culturels distinctifs et qui, ayant résisté aux processus de colonisation politique, sociale et culturelle, s'est différenciée, du point de vue historique, de la majorité des autres populations.

Conservation

Protection contre le changement, la perte ou les dommages ou préservation de ressources précieuses par la protection, la gestion et le soin apporté aux ressources naturelles et culturelles (Encarta, 1999).

Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau

Adoptée à Ramsar, Iran, en février 1971 et entrée en vigueur en décembre 1975. Accord juridiquement contraignant aujourd'hui signé par plus de 110 pays qui ont les objectifs suivants:

- Promouvoir l'utilisation rationnelle et la conservation des zones humides
- Procéder à des évaluations environnementales avant de transformer les zones humides
- Établir des réserves naturelles dans les zones humides
- Augmenter, par des mesures de gestion, les populations d'oiseaux d'eau dans les zones humides pertinentes.

Convention sur la diversité biologique (CDB)

Adoptée à Rio de Janeiro, Brésil, en juin 1992 et entrée en vigueur en décembre 1993. Signée par plus de 150 pays. Accord juridiquement contraignant qui a trois objectifs:

La conservation de la diversité biologique

- L'utilisation durable de la diversité biologique
- Le partage juste et équitable des avantages qui en découlent

Cette Convention est le premier accord mondial complet et contraignant qui traite de tous les aspects de la diversité biologique: les ressources génétiques, les espèces et les écosystèmes. Elle exige des pays qu'ils préparent et mettent en œuvre des stratégies d'utilisation durable et de protection de la diversité biologique et sert de forum pour un dialogue permanent sur les questions relatives à la diversité biologique dans le cadre de la session annuelle de la Conférence des Parties (COP).

Développement durable

« un développement qui peut répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs » (Brundtland, 1987) ou « La gestion et la conservation de la base de ressources naturelles, et l'orientation du changement technologique et institutionnel de manière à assurer de façon suivie la satisfaction des besoins des générations présentes et futures. Semblable développement durable conserve les ressources en terres et en eaux, ainsi que les ressources génétiques (végétales et animales); il est respectueux de l'environnement, technologiquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable » (Conseil de la FAO, 1988).

Diversité des écosystèmes

La variété des habitats, des communautés biologiques et des processus écologiques dans les milieux terrestres, marins et aquatiques, dans une région donnée, ainsi que les processus et interactions qui ont lieu entre ces systèmes et en leur sein.

Diversité des espèces

Variation des espèces et sous-espèces d'organismes vivants.

Diversité génétique

Variation entre populations d'espèces (c'est-à-dire plantes, animaux et micro-organismes individuels) et en leur sein, mesurée du point de vue de la variation entre les gènes ou l'ADN ou les séquences d'acides aminés ainsi que par le nombre de races, lignées et populations distinctes.

Écosystème

Le complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle. (Article 2 de la Convention sur la diversité biologique).

Espèce en danger

Selon la définition de l'UICN – Union mondiale pour la nature (2000), une espèce est en danger lorsqu'elle est confrontée à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage.

Espèce exotique

Espèce présente en dehors de son aire de répartition naturelle historique connue, par suite d'une dispersion intentionnelle ou accidentelle résultant d'activités anthropiques (également dite espèce exotique ou introduite) (glossaire WCMC-PNUE)

Étude d'impact sur l'environnement

Méthode d'analyse qui tente de prévoir les répercussions possibles d'un projet de développement majeur (généralement industriel) sur le milieu physique et social de la région concernée (Glossaire WCMC-PNUE).

Évaluation

Le processus qui consiste à donner une valeur monétaire à des biens et services qui n'ont pas de prix de marché acceptés (par exemple la biodiversité).

Évaluation des zones humides

Identification de l'état des zones humides et des menaces qui pèsent sur elles pour pouvoir rassembler davantage d'informations spécifiques par des activités de suivi.

Fonctions des écosystèmes

Les processus de production et les dynamiques des ressources (matières organiques, matières nutritives, biomasse, éléments) et l'énergie à l'intérieur des systèmes. Un ensemble de processus écologiques qui assurent la fourniture d'un bien ou service de l'environnement (Gilbert et Janssen, 1998).

Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

Sert à décrire un processus dynamique et continu unissant le gouvernement et la communauté, la science et la gestion, les intérêts publics et sectoriels en vue de préparer et d'appliquer un plan intégré de protection et de mise en valeur des systèmes côtiers et de leurs ressources (GESAMP, 1996).

Inventaire des zones humides

Collection et/ou recueil d'informations fondamentales pour la gestion des zones humides, y compris fourniture d'une base d'informations pour des activités spécifiques d'évaluation et de suivi.

Organisation non gouvernementale (ONG)

Groupe ou association à but non lucratif organisé en dehors de la structure politique institutionnalisée afin de réaliser des objectifs sociaux particuliers (par exemple la protection de l'environnement) ou pour servir des groupes particuliers (par exemple des populations autochtones). Les activités des ONG vont de la recherche à la désobéissance civile en passant par la distribution de l'information, la formation, l'organisation locale, le service communautaire, le conseil juridique, les campagnes en faveur de changements législatifs. Les ONG sont aussi bien de petits groupes au sein d'une communauté particulière que d'immenses groupes d'envergure nationale ou internationale, comptant de nombreux membres. (Glossaire WCMC-PNUE).

Partage des avantages

Il s'agit du partage des résultats d'une activité de bioprospection et des avantages qui sont issus de l'utilisation ou de la commercialisation des ressources biologiques ou génétiques, de manière juste et équitable, par le responsable/collecteur, avec la communauté culturelle autochtone/la communauté locale/l'aire protégée/le propriétaire privé concernés et le gouvernement national. Parmi les résultats et avantages pouvant être partagés, il y a le paiement pour l'accès aux spécimens, les redevances, les données, la technologie, le renforcement des capacités, la formation, la recherche conjointe.

Point chaud

Une région de la terre qui présente une concentration inaccoutumée d'espèces dont un certain nombre sont souvent endémiques à la région.

Renforcement des capacités

Amélioration et renforcement des compétences techniques et de gestion, ainsi que des ressources d'une organisation (Glossaire de la Banque mondiale de terminologie de la gestion des déchets solides municipaux)

Réserve de biosphère

Les réserves de biosphère sont des aires portant sur des écosystèmes ou une combinaison d'écosystèmes terrestres et côtiers/marins, reconnues au niveau international dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère (MAB).

Les réserves de biosphère, par le truchement de mécanismes de gestion et d'aménagement, doivent remplir trois fonctions majeures, qui se complètent et se renforcent mutuellement :

- Fonction de conservation - contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et des gènes ;
- Fonction de développement - favoriser un développement économique durable) ;
- Fonction logistique - encourager les projets de démonstration, l'éducation à l'environnement et la formation ainsi que la recherche et la surveillance relatives aux questions locales, nationales et mondiales de conservation et de développement durable.

Pour remplir leurs fonctions complémentaires de conservation et d'utilisation des ressources naturelles, les réserves de biosphère sont constituées de trois zones interdépendantes :

- **Une aire centrale** : doit bénéficier d'un statut légal assurant, à long terme, la protection des paysages, des écosystèmes et des espèces qu'elle comporte. Elle doit être suffisamment vaste pour répondre aux objectifs de la conservation.
- **Une zone tampon (ou zones)** : doit être clairement délimitée, elle entoure l'aire centrale. Les activités qui y sont menées ne doivent pas aller à l'encontre des objectifs de conservation assignés à l'aire centrale, mais elles doivent au contraire contribuer à la protection de celle-ci (par la recherche, par exemple).
- **Une aire de transition extérieure** : ou aire de coopération se prolongeant à l'extérieur de la réserve de biosphère, peut être le lieu d'activités agricoles, d'établissements humains ou d'autres usages.

Résilience ou résistance des écosystèmes

La persistance des relations dans un système; il s'agit d'une mesure de la capacité de ces systèmes d'absorber les changements dans la composition et l'abondance des espèces et de persister encore sans changer fondamentalement le fonctionnement de l'écosystème.

Ressources génétiques

Le matériel génétique des plantes, animaux et micro-organismes qui a une valeur en tant que ressource pour des besoins sociaux, économiques et environnementaux futurs.

Restauration

Action de faire retrouver à un écosystème ou un biotope ses communautés structurelles d'origine, ses assemblages naturels d'espèces et ses fonctions naturelles (Glossaire WCMC-PNUE). Par exemple : rendre une ancienne zone de mangroves à son état de forêt par la restauration hydrologique suivie soit, de la plantation de graines, plantules ou arbustes soit, d'une recolonisation naturelle.

Stabilité

Aptitude d'un système à retrouver l'état d'équilibre initial après avoir été temporairement perturbé.

Suivi des zones humides

Collecte d'informations spécifiques à des fins de gestion, en réponse aux hypothèses provenant d'activités d'évaluation et utilisation des résultats du suivi pour mettre en œuvre la gestion. La collecte d'informations temporelles qui n'est pas pilotée par des hypothèses issues des évaluations des zones humides est appelée *surveillance* plutôt que suivi.

Tourisme durable

Les principes du tourisme durable ont été arrêtés par l'OMT dès 1988 ; le tourisme durable se définit comme une façon de gérer «toutes les ressources permettant de satisfaire les besoins économiques, esthétiques et sociaux et de préserver l'intégrité culturelle, les écosystèmes, la biodiversité et les systèmes de soutien de la vie».

<http://www.world-tourism.org/sustainable/fr/ecotourisme/doc-omt-pnue.htm>

Valeur d'existence

L'avantage pour une personne ou pour la société de savoir simplement qu'un bien ou un service existe. La volonté de la société de payer pour la conservation des ressources biologiques pour ce qu'elles sont, quelles que soient leurs utilisations actuelles ou possibles.

Valeur d'usage direct

La valeur de production ou de consommation issue de l'utilisation directe ou de l'interaction avec une ressource biologique qui peut être commercialisée ou non.

Valeur d'usage indirect

La valeur de fonctions écologiques de l'environnement qui soutiennent ou protègent des formes de vie dépendant de cet environnement, ou une activité économique.

Valeur économique (valorisation)

La valeur qu'un individu ou la société attache à un bien ou service par sa volonté de le payer par l'application des prix du marché ou d'autres indicateurs (et sa mesure).

Valeur économique totale (VET)

Comprend la valeur d'usage direct, la valeur d'usage indirect, la valeur d'option et la valeur d'existence.

ANNEX 4

LISTE DES ACRONYMES

AMCEN	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCOW	Conférence ministérielle africaine sur l'eau
CAO	Communauté de l'Afrique orientale
CAW	Centre for African Wetlands
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité interétats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
COP	Conférence des Parties
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GESI	Global Environmental Sanitation Initiative
GroWR	Étude mondiale des ressources en zones humides
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IWMI	International Water Management Institute
MedWet	Initiative pour les zones humides méditerranéennes
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NESDA	Réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PIED	Petits États insulaires en développement
PNB	Produit national brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SADC	Communauté de l'Afrique australe pour le développement
UICN	Union mondiale pour la nature